Communauté métropolitaine de Québec

CARNET MÉTHODOLOGIQUE

Portrait des unités de paysage d'intérêt métropolitain



Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé

Août 2025

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **3**

1. MISE EN CONTEXTE **4**

2. MÉTHODOLOGIE **5**

2.1 Unités de paysages 5

2.2 Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal et local 5

3. LES GRANDS PAYSAGES DE LA CMQUÉBEC **7**

3.1 Organisation des grands paysages 7

3.2 Grands paysages 10

3.2.1 Basses-terres du Saint-Laurent / la plaine du moyen Saint-Laurent 10

3.2.2 Laurentides méridionales / le massif du lac Jacques-Cartier 12

4. UNITÉS DE PAYSAGES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN **14**

4.1 Plaine de Bellechasse 16

4.2 Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent – Lévis, Québec et Côte-de-Beaupré 21

4.3 Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent – Ile d'Orléans 33

4.4 Terrasses de Cap-Rouge - Beaupré 37

4.5 Premier contrefort des Laurentides 43

4.6 Estuaire moyen du Saint-Laurent 51

4.7 Plateau des vallées de la réserve faunique des Laurentides 52

4.8 Diagnostic et problématiques 54

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES **55**

AVANT-PROPOS

Les carnets méthodologiques sont des outils essentiels pour comprendre et documenter les réflexions menées dans la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Leur principal objectif est de consigner de manière détaillée les étapes méthodologiques et les résultats obtenus. Ils offrent ainsi une traçabilité et une meilleure compréhension des décisions d'aménagement présentes dans le PMADR.

Cette démarche garantit la rigueur scientifique des travaux en assurant une consultation durable de tous les paramètres méthodologiques utilisés, tout en détaillant les sources de ces données. En outre, les carnets favorisent une réflexion critique et continue sur les méthodologies employées et les conclusions qui en découlent. En explicitant ces méthodologies, ils fournissent un référentiel clair et précis, consultable et révisable à tout moment par l'ensemble des parties prenantes. Cela facilite l'évaluation et la validation des résultats obtenus et ouvre la voie à l'évolution des pratiques, notamment par l'amélioration des processus et l'introduction de solutions plus robustes et innovantes. Ainsi, les carnets méthodologiques assurent une flexibilité permettant de s'adapter à l'évolution continue des dynamiques territoriales.

Les carnets méthodologiques sont le fruit de la démarche de coconstruction souhaitée par la CMQuébec pour l'élaboration de son PMAD révisé. Cette démarche, impliquant la collaboration active des différents acteurs du territoire, a mené aux méthodologies présentées et aux divers constats effectués. En centralisant les informations, en suivant les contributions de chacun et en assurant une cohésion dans les actions menées, ces carnets facilitent le dialogue entre les parties prenantes. Ils offrent une base commune de référence qui reflète l'évolution collective du projet et soutiennent un processus collaboratif efficace et inclusif, permettant à chaque participant de partager ses idées et son expertise dans un cadre structuré et transparent. Ainsi, ils constituent une base solide pour les échanges futurs et l'évolution des méthodologies.

Le présent document a pour objectif de présenter la méthodologie élaborée et les données produites sur lesquelles s'appuie le contenu des orientations intégrées au PMADR. Il ne constitue ni un avis juridique ni une orientation officielle de la CMQuébec. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exhaustivité des références au Règlement édictant le PMADR de la CMQuébec qui y sont fournies. Pour toutes fins légales, toute personne concernée doit consulter la version officielle du règlement et, le cas échéant, ses amendements.

1. MISE EN CONTEXTE

En 2008, la CMQuébec a diffusé un Atlas des unités de paysages[1] couvrant son territoire et le découpant en 139 unités de paysage dont 44 ont été évaluées d'intérêt métropolitain. Ces unités de paysage se démarquent par leur qualité visuelle, leur caractère emblématique, leur attrait récréotouristique, leur appropriation sociale et leur intérêt patrimonial, naturel et économique. Le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté en 2012, a ensuite repris ces 44 unités de paysages d'intérêt métropolitain et a défini l'énoncé d'intention suivant à leur égard :

> « Le paysage est la trace visible des interactions entre le caractère naturel d'un lieu et les activités humaines qui y ont cours. Bien que son évolution soit quotidienne, puisqu'il se transforme au gré des choix individuels et collectifs, il possède un fort caractère identitaire qui sert notamment de lieu de mémoire. En ce sens, chaque communauté doit être garante de ses paysages.
>
> En identifiant, au sein du PMAD, les unités de paysage d'intérêt métropolitain, les élus de la Communauté métropolitaine de Québec reconnaissent leur valeur multidimensionnelle et souhaitent que les interventions en matière d'aménagement se planifient et se réalisent de façon à préserver, à valoriser et à aménager ces biens d'intérêt collectif. »

Par le mécanisme de concordance au PMAD, les composantes du territoire de la CMQuébec ont donc pu s'approprier cet énoncé d'intention et intégrer dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) des dispositions visant à protéger et mettre en valeur les paysages d'intérêt métropolitain.

Dans le cadre de l'orientation 5 du PMAD révisé (PMADR) « Reconnaitre les paysages et le patrimoine comme des richesses collectives contribuant à la qualité de vie et à l'identité culturelle du territoire », l'objectif 5.1 perpétue la reconnaissance, la préservation et la valorisation des paysages d'intérêt métropolitain. À cette fin, il est notamment demandé aux composantes de la CMQuébec de les identifier et de les caractériser, ainsi que de prévoir des mesures pour considérer leurs caractéristiques distinctives dans la planification régionale du territoire.

Le présent carnet méthodologique a pour objectif de détailler la méthodologie utilisée pour l'identification des unités de paysage, tout en fournissant une caractérisation détaillée de celles-ci, ce qui constitue une spécificité de ce document par rapport aux autres carnets méthodologiques. Ainsi, il vise ainsi à fournir aux partenaires et aux composantes de la CMQuébec des outils précis pour identifier et caractériser ces unités de paysage, et particulièrement celles qui sont identifiées comme étant d'intérêt métropolitain. Grâce à l'inclusion de fiches de caractérisation, il offre un cadre de référence essentiel pour intégrer leurs caractéristiques distinctives dans la planification régionale et locale du territoire, tout en permettant de définir des mesures et des actions pour les préserver, les mettre en valeur et les aménager.

1 DAA. Étude des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec, Rapport final. Mars 2008, 177 p.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Unités de paysages

Le découpage des unités de paysage présentées dans l'Atlas des unités de paysage est basé sur le cadre écologique de référence du Québec (CERQ), élaboré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le CERQ correspond à un outil de cartographie et de classification écologique à l'échelle du Québec. Ce dernier découpe le territoire en niveaux hiérarchiques de perception qui s'emboîtent successivement les uns dans les autres, du plus large au particulier. Il repose sur les éléments physiques du territoire qui résultent d'une évolution dans le temps : formes du relief, géologie, dépôts de surface, configuration et densité du réseau hydrographique. Cette classification comprend les cinq niveaux suivants :

Niveaux	Échelle d'analyse	Variables prépondérantes
1. Province naturelle	< 1 : 5 000 000	Tectonique des plaques
2. Région naturelle	1 : 5 000 000 à 1 : 1 000 000	Géologie régionale et relief
3. Ensemble physiographique	1 : 500 000 à 1 : 250 000	Géologie régionale, relief et géomorphologie majeure
4. District écologique	1 : 250 000 à 1 : 100 000	Relief et géomorphologie régionale
5. Ensemble topographique	1 : 100 000 à 1 : 50 000	Complexes de formes de terrain

Source : Le cadre écologique de référence du Québec (CERQ), ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le territoire de la CMQuébec s'étend sur deux provinces naturelles : les Laurentides méridionales et les Basses-terres du Saint-Laurent. Les ensembles physiographiques correspondent aux neuf grands paysages de la CMQuébec exposés aux cartes 1, 2 et 3 et décrits au chapitre « 3. Les grands paysages de la CMQuébec ». Le découpage des unités de paysage de la CMQuébec varie en fonction de la province naturelle à laquelle elles appartiennent : celles des Laurentides méridionales correspondent au niveau 4 (district écologique) tandis que celles des Basses-Terres du Saint-Laurent correspondent au niveau 5 (ensemble topographique).

2.2 Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal et local

Afin d'identifier leur importance ou leur intérêt métropolitain, les unités de paysage ont été subdivisées en catégories selon le besoin plus ou moins grand de coordination et de cohérence des mesures d'aménagement touchant le paysage. Les unités de paysage, obtenues au terme du découpage cartographique, correspondent à des portions de territoire relativement vastes qui comportent chacune un assemblage caractéristique de plusieurs composantes paysagères, telles que des montagnes, plateaux, rivières, terres agricoles ou bâtiments. Ces dernières contribuent à forger une identité facilement reconnaissable.

Chaque unité a fait l'objet d'une évaluation selon sept aspects : emblématique, écologique, patrimonial, récréotouristique, visuel, social et économique. En raison de la valeur particulièrement forte d'un ou de plusieurs de ces aspects et des composantes qui leur sont associées, une unité peut présenter un intérêt, aux fins de gestion des politiques de paysage, à l'échelle locale, supralocale (régionale) ou métropolitaine.

Une catégorie d'intérêt est octroyée à l'unité de paysage complète en considérant que son identité d'ensemble serait altérée par la modification éventuelle d'une de ses composantes. Cependant, la ou les composantes les plus

déterminantes du paysage ne sont pas nécessairement présentes sur l'ensemble du territoire de l'unité de paysage, et ce, même si elles contribuent à son identité générale.

Les classes d'intérêt ont été définies comme suit :

Intérêt métropolitain	Intérêt supralocal	Intérêt local	Intérêt local en milieu naturel
Localisation et rayonnement			
- Peut se situer en milieu municipalisé ou non. - La forme de propriété dominante peut être autant privée que publique et il peut ou non y avoir une occupation humaine permanente significative. - La perception par le public du caractère identitaire de cette unité est de rayonnement métropolitain et peut parfois être considérée comme emblématique de toute la région métropolitaine.	- Se situe principalement en milieu municipalisé. - La forme de propriété dominante est privée et il y a généralement une occupation humaine permanente significative. - La perception par le public du caractère identitaire de l'unité de paysage d'intérêt supralocal est généralement de l'envergure du territoire complet d'une MRC ou des villes de Québec ou Lévis.	- Se situe principalement en milieu municipalisé. - La forme de propriété dominante est privée et il y a une occupation humaine permanente significative. - Le caractère identitaire de l'unité de paysage d'intérêt local est généralement de l'envergure d'une ville relevant des MRC ou d'un arrondissement des villes de Québec et Lévis.	- Se situe principalement en milieu non municipalisé. - La forme de propriété dominante est publique et il y a une occupation humaine temporaire, souvent saisonnière et de contexte récréatif. - L'unité de paysage d'intérêt local en milieu naturel couvre généralement une portion d'un TNO d'une MRC.
Panoramas			
- Offre généralement des panoramas importants, visibles depuis plusieurs unités de paysage limitrophes ou situées beaucoup plus loin. - La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence profonde sur le caractère identitaire de l'unité elle-même, mais aussi d'un grand nombre d'unités de paysage, sinon de la région métropolitaine dans son ensemble.	- Offre souvent des panoramas visibles depuis quelques unités de paysage limitrophes. - La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence sur le caractère identitaire de l'unité elle-même, mais aussi sur celui des unités de paysage limitrophes.	- N'offre généralement pas de panoramas visibles depuis les autres unités de paysage. - La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence se limitant au caractère identitaire de l'unité elle-même.	- N'offre généralement pas de panoramas visibles depuis les autres unités de paysage. - La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence se limitant au caractère identitaire de l'unité elle-même, sinon à une partie de l'unité seulement.
Politiques et concertation			
- L'élaboration des politiques du paysage nécessite une préoccupation importante de coordination intermunicipale afin d'assurer la cohérence.	- L'élaboration des politiques du paysage implique une préoccupation significative de coordination intermunicipale afin d'assurer une bonne cohérence.	- L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt local ne nécessite généralement pas de préoccupation forte de coordination intermunicipale.	- L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt local en milieu naturel n'implique généralement pas de préoccupation forte de coordination intermunicipale.

3. LES GRANDS PAYSAGES DE LA CMQUÉBEC

3.1 Organisation des grands paysages

L'unicité des paysages du territoire de la CMQuébec découle de la physiographie typique de la grande région de Québec. Selon le CERQ, deux provinces naturelles structurent ses paysages :

- Les Basses-terres du Saint-Laurent;
- Les Laurentides méridionales, ces dernières couvrant le Bouclier canadien.

Elles couvrent de très grandes superficies et sont issues d'événements géologiques d'envergure continentale, reliées à la tectonique des plaques, dont découle une diversité de paysages de plaines et de collines. L'organisation des paysages régionaux se présente comme suit :

Provinces naturelles	
1. Basses-terres du Saint-Laurent	2. Laurentides méridionales
Régions naturelles	
1. Plaine du moyen Saint-Laurent	2. Massif du lac Jacques-Cartier
Ensembles physiographiques / grands paysages	
1. Plaine de Manseau–Saint-Gilles 2. Plaine de Bellechasse 3. Plaine de Lotbinière 4. Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent 5. Terrasses de Cap-Rouge – Beaupré 6. Plaine de Saint-Raymond – Pont-Rouge	7. Estuaire moyen du Saint-Laurent 8. Premier contrefort des Laurentides 9. Plateau et vallées de la Réserve faunique des Laurentides

Neuf grands paysages dans deux régions naturelles couvrent le territoire municipalisé de la CMQuébec.

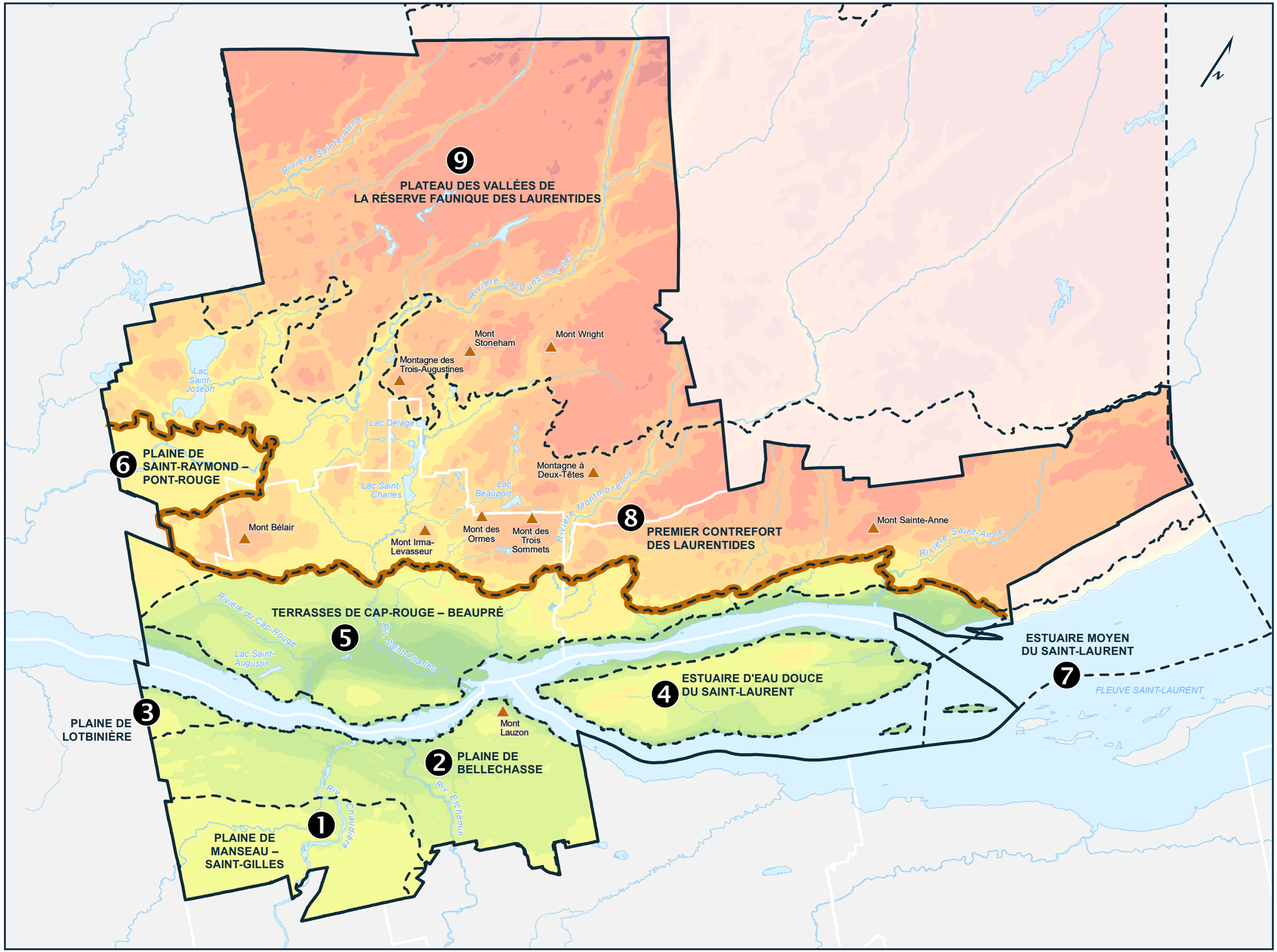
- **La plaine du moyen Saint-Laurent** s'agence en six grands paysages de plaines et de terrasses qui encadrent l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent. Elle inclut l'Île-d'Orléans. Les reliefs y sont inférieurs à une altitude de 250 mètres. Sa limite nord correspond au niveau supérieur atteint par la mer de Champlain vers 11 500 ans avant aujourd'hui.
- **Le massif du lac Jacques-Cartier**, qui couvre la partie nord du territoire de la CMQuébec, se distingue par la présence de trois grands paysages formant un agencement de collines, de vallées et de plateaux, typiques du Bouclier canadien. La transition entre la plaine du moyen Saint-Laurent et le massif du lac Jacques-Cartier est marquée par un piémont qui traverse la CMQuébec d'ouest en est et qui plonge directement dans le fleuve à partir du cap Tourmente vers l'est.

Les cartes 1 « Grands paysages et relief », et 2 « Grands paysages et occupation du sol », permettent de comprendre l'agencement des milieux naturels et anthropiques de ces grands paysages.

Communauté métropolitaine de Québec

PORTRAIT DES UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Carte 1
Grands paysages de la CMQuébec



Grands paysages

- Ensemble physiographique
- Limite entre les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales

Topographie

- Mont

Altitude (mètres)

- 0 - 15
- 15 - 30
- 30 - 60
- 60 - 90
- 90 - 120
- 120 - 200
- 200 - 300
- 300 - 500
- 500 - 800
- 800 - 1 149

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan et cours d'eau

Limites administratives

- Communauté métropolitaine de Québec
- MRC

0 2,5 5 10 15 km

NAD 83, MTM fuseau 7

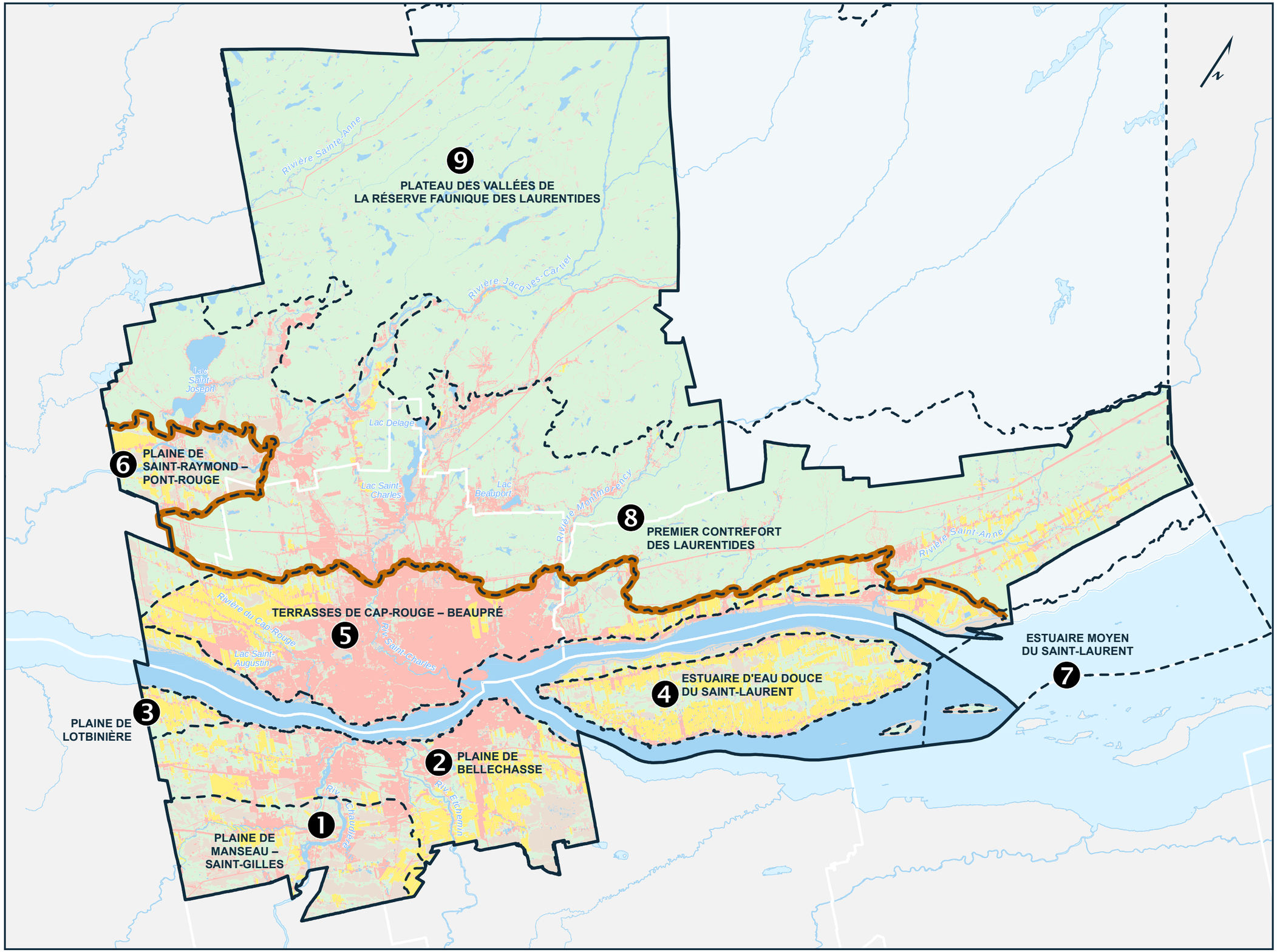
Sources :
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2013-2020
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
Gerardin, V et Lachance, Y., 1997
Cadre écologique de référence (CERQ), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2012

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 2 décembre 2024 (LD)
Nom du document : c1_PUPIM_GrandsPaysagesReliefs_20241202.mxd

Communauté métropolitaine de Québec

PORTRAIT DES UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Carte 2
Grands paysages et occupation du sol



Grands paysages

- Ensemble physiographique
- Limite entre les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales

Occupation du sol (2021)

- Milieu agricole
- Milieu anthropique / urbanisé
- Milieu boisé
- Hydrographie
- Milieu humide

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan et cours d'eau

Limites administratives

- Communauté métropolitaine de Québec
- MRC

0 2,5 5 10 15 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2021, 2024
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2013-2020
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
Gerardin, V et Lachance, Y., 1997
Cadre écologique de référence (CERQ), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2012

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 2 décembre 2024 (LD), modifié le 30 janvier 2025 (LD)
Nom du document :
c2_PUPIM_GrandsPaysagesOccupationSol_20241202.mxd

3.2 Grands paysages

3.2.1 Basses-terres du Saint-Laurent / la plaine du moyen Saint-Laurent

Chacun des six grands paysages des Basses-terres du Saint-Laurent est décrit dans le tableau 1.

Tableau 1 – Description des grands paysages des Basses-terres du Saint-Laurent

Plaine de Manseau – Saint-Gilles	
Relief	La plaine de Manseau–Saint-Gilles couvre la portion sud-ouest de la ville de Lévis. Elle déborde vers les MRC de Lotbinière, Bellechasse et La Nouvelle-Beauce jusqu'au contact avec les Appalaches. Elle se caractérise par un faible relief et par la présence d'importants dépôts sableux laissés par la mer de Champlain. Deux principales rivières, la Chaudière et la Beaurivage, y découpent le relief très uniforme. De grandes tourbières et des sols mal drainés marquent les espaces de faible pente.
Occupation du sol	- Prédominance des espaces boisés auxquels sont associés des espaces agricoles circonscrits et de nombreux milieux humides. - Trois principaux espaces urbanisés reliés aux secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon et de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, en relation respectivement avec les rivières Beaurivage et Chaudière, et le secteur de Saint-Jean-Chrysostome.
Intérêt métropolitain	La plaine de Manseau – Saint-Gilles ne comporte aucune unité de paysage d'intérêt métropolitain.
Plaine de Bellechasse	
Relief	La plaine de Bellechasse couvre la majeure partie des paysages de Lévis d'est en ouest et en bordure du fleuve. Cette plaine s'étend en une pente douce vers le nord-est et est traversée par la rivière Etchemin et la section de la rivière Chaudière marquée par les chutes du même nom. Près du fleuve, des crêtes rocheuses, étroites et constituées de grès, émergent au travers de terrains relativement plats. À l'est, le relief culmine au mont Lauzon. À l'époque du retrait de l'invasion marine par la mer de Champlain, cette alternance de plis et de creux, conjuguée au relèvement du relief à la hauteur de Lévis et de Saint-Joseph-de-Lévis a contribué à bloquer l'écoulement des eaux de surface. Il s'est ensuivi une série de zones mal drainées, de grandes savanes et de tourbières dans la zone centrale, dont la grande Plée bleue en est un témoin important.
Occupation du sol	- De larges espaces urbanisés ou anthropiques comprenant la majorité des secteurs de Lévis, soit Lauzon, Lévis (centre), Saint-Romuald, Saint-Nicolas (Bernières), Saint-Rédempteur, Charny, Pintendre et une partie de Saint-Jean-Chrysostome. - Des espaces urbanisés occupant de grands pans entre le fleuve et l'autoroute 20, le long des rivières Chaudière et Etchemin, et s'étirant vers le sud le long de la route 173. - Présence d'espaces agricoles entrecoupés de boisés à l'ouest dans Saint-Nicolas et s'étendant au sud-est dans Saint-Jean-Chrysostome et Pintendre jusqu'aux boisés et milieux humides de la grande Plée bleue. - Plaine fractionnée d'est en ouest par l'autoroute 20.
Intérêt métropolitain	La plaine de Bellechasse comprend **4 unités de paysage d'intérêt métropolitain** (voir liste et localisation à la carte 3).

Plaine de Lotbinière	
Relief	Situé sur la rive sud du fleuve, à l'extrémité ouest de Lévis, ce paysage régional ne touche qu'une très faible partie du territoire de la CMQuébec. Il s'étend principalement dans la MRC de Lotbinière. Cette plaine au relief doux surplombe le Saint-Laurent et s'incline légèrement vers le nord.
Occupation du sol	- Prédominance d'espaces agricoles s'étirant le long du fleuve. - Boisés concentrés sur la limite sud et en une frange mince le long du fleuve. - Faible présence d'espaces urbanisés ou anthropiques associés à une partie du village de Saint-Nicolas et s'échelonnant le long de la route 132.
Intérêt métropolitain	Cet ensemble physiographique ne comprend aucune unité de paysage d'intérêt métropolitain.
Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent	
Relief	Les paysages de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent comprennent l'île d'Orléans et l'ensemble des littoraux et escarpements en bordure du fleuve, tant sur la rive nord que sur la rive sud. La largeur du corridor fluvial varie, passant de 3 km à l'ouest du territoire métropolitain à de 600 m aux ponts Pierre-Laporte et de Québec, puis à 1 km au cap Diamant, pour s'élargir à nouveau à environ 4,5 km à l'ouest de l'île d'Orléans. Généralement, le fleuve est encadré par des battures, un espace littoral restreint et de longs escarpements abrupts. Ces derniers culminent à la Citadelle de Québec et de manière spectaculaire à la chute Montmorency. Des rivières forment des échancrures dans l'escarpement. Sur la rive nord, les principales rivières sont les suivantes : du Cap Rouge, Saint-Charles, Montmorency et Sainte-Anne et, sur la rive sud, les rivières Chaudière et Etchemin.
Occupation du sol	- Prédominance d'espaces urbanisés et anthropiques, s'étendant de façon continue le long du fleuve, dans Lévis, l'Agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré. - Présence d'espaces urbanisés et anthropiques formant un long ruban en relation avec les villages et le chemin Royal qui ceinture l'Île-d'Orléans. - Concentration d'espaces agricoles sur l'Île-d'Orléans. - Présence d'espaces agricoles marquant les extrémités ouest et est de la rive nord, à Saint-Augustin-de-Desmaures et à Saint-Joachim, complétés de parcelles agricoles disséminées le long de la Côte-de-Beaupré. - Boisés principalement associés aux espaces agricoles de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Saint-Joachim, concentrés au centre de l'Île-d'Orléans ou répartis en longs segments sur les escarpements. - Présence de milieux humides en relation avec le fleuve et au centre de l'Île-d'Orléans.
Intérêt métropolitain	Le vaste paysage régional de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent est celui qui comprend le plus d'unités de paysage d'intérêt métropolitain, **soit 21 unités** (voir liste et localisation à la carte 3). Toutes les unités comprises dans ce paysage régional sont reconnues d'intérêt métropolitain.

Terrasses de Cap-Rouge – Beaupré	
Relief	Ce paysage régional forme une bande étroite coincée entre le fleuve au sud et le piémont du Bouclier canadien au nord, de Cap-Rouge jusqu'au pied du cap Tourmente. Il comprend une succession de terrasses, de plateaux, une dépression et une colline. La colline de Québec y forme un relief émergent qui contraste avec la dépression des rivières Saint-Charles et du Cap Rouge, et du fleuve lui-même. Une importante zone urbanisée s'y concentre.
Occupation du sol	- Plus grande zone urbanisée/anthropique du territoire de la CMQuébec couvrant presque entièrement l'étendue entre le lac Saint-Augustin et la rivière Montmorency et correspondant aux secteurs de Saint-Augustin-de-Desmaures, Cap-Rouge, Sainte-Foy, Québec et Beauport. - Concentration d'espaces agricoles à l'ouest dans Saint-Augustin-de-Desmaures et sur la Côte-de-Beaupré, en alternance des zones urbanisées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré et Beaupré. - Présence de massifs boisés, surtout près des espaces agricoles, près de la rivière Montmorency, au pied du mont Sainte-Anne ou disséminés dans la zone urbanisée.
Intérêt métropolitain	Ce grand paysage chevauche l'agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré. On y trouve **4 unités de paysage d'intérêt métropolitain** qui occupent sa partie sud (voir liste et localisation à la carte 3).
Plaine de Saint-Raymond – Pont-Rouge	
Relief	Située sur la rive nord, cette plaine au relief doux où prédominent les dépôts sableux épais ne touche qu'une petite partie du territoire de la CMQuébec, à sa limite nord-ouest. Cette plaine s'incruste dans les reliefs des Laurentides par un jeu de failles successives, d'orientation sud-ouest-nord-est, dont la faille de Neuville située à l'ouest du mont Bélair.
Occupation du sol	- Étendue majoritairement boisée, découpée par les zones urbanisées et anthropiques de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et réparties le long de la rivière. - Espaces agricoles.
Intérêt métropolitain	Cet ensemble physiographique se prolonge dans la MRC de Portneuf et ne comprend **qu'une petite unité de paysage d'intérêt métropolitain** (voir localisation à la carte 3).

3.2.2 Laurentides méridionales / le massif du lac Jacques-Cartier

Chacun des trois grands paysages des Laurentides méridionales est décrit dans le tableau 2.

Tableau 2 – Description des grands paysages des Basses-terres du Saint-Laurent

Estuaire moyen du Saint-Laurent	
Relief	À partir de la pointe est de l'île d'Orléans et du Cap-Tourmente, le fleuve forme un corridor d'une largeur d'environ 13 km à partir de l'île au Ruau vers Charlevoix. Des escarpements abrupts bordent l'estuaire sur la rive nord. De hauts caps, dont les caps Tourmente et Brûlé, s'y succèdent dans cette partie du territoire située dans le TNO Sault-au-Cochon.
Occupation du sol	- Présence de milieux essentiellement boisés composant un vaste paysage naturel.
Intérêt métropolitain	Le paysage de l'estuaire moyen du Saint-Laurent comprend **une unité de paysage d'intérêt métropolitain en relation avec le fleuve** (voir localisation à la carte 3)**.**

Premier contrefort des Laurentides	
Relief	Le premier contrefort des Laurentides forme une large bande au nord des Basses-terres du Saint-Laurent. Il s'agit de la bordure méridionale du massif laurentien s'exprimant par un piémont et un ressaut du relief aux chutes Kabir Kouba et Montmorency. Cet ensemble s'agence en des complexes de basses ou moyennes collines aux sommets arrondis dont émergent les monts Bélair, Irma-Levasseur, des Ormes, des Trois Sommets et Sainte-Anne en un alignement perceptible de loin. Des vallées fractionnent le relief, traversées par d'importantes rivières (Jacques-Cartier, Montmorency, Saint-Charles) qui rejoignent le fleuve ou par des lacs d'importance (Saint-Joseph, Saint-Charles, Delage et Beauport).
Occupation du sol	- Nette prédominance des milieux boisés sur l'ensemble du contrefort. - Présence de zones urbanisées et anthropiques selon des axes principalement nord-sud, composant le nord de l'Agglomération de Québec avec L'Ancienne-Lorette, le plateau de Charlesbourg, Saint-Émile et Lac-Saint-Charles et en relation avec le lac et la rivière Saint-Charles. - Présence d'autres zones urbanisées et anthropiques au nord, dans la MRC de La Jacques-Cartier, dans les vallées des rivières Jacques-Cartier et Montmorency et des lacs Delage et Beauport, et formant respectivement les localités de Shannon, de Sainte-Brigitte-de-Laval, de Stoneham-et-Tewkesbury et de Lac-Beauport. - Très faible présence d'espaces agricoles.
Intérêt métropolitain	On y trouve **2 unités de paysage d'intérêt métropolitain** (voir liste et localisation à la carte 3).
Plateau et vallées de la Réserve faunique des Laurentides	
Relief	Le reste des territoires non organisés (TNO) des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré présente un modelé de collines ou de buttes entrecoupées par des dépressions où les lacs et rivières sont nombreux.
Occupation du sol	Leur occupation du sol se résume à de vastes milieux recouverts de forêt découpée par des systèmes de lacs et de rivières.
Intérêt métropolitain	Ces paysages naturels ne comprennent aucune unité de paysage d'intérêt métropolitain.

4. UNITÉS DE PAYSAGES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

L'ensemble du territoire de la CMQuébec compte 44 unités de paysage d'intérêt métropolitain. Afin de poursuivre l'acquisition de connaissances à leur égard, le portrait de ces unités permet de présenter leurs principales caractéristiques, en complément de l'Atlas des unités de paysages réalisé en 2008.

Ce portrait s'organise selon 5 thèmes :

- **L'occupation du sol** selon la répartition des surfaces en 5 classes : agricole / anthropique-urbanisé / boisé / hydrographie / milieux humides, complétées du réseau routier autoroutier, national et régional.
- **Le patrimoine immobilier et les axes anciens** : permettant de repérer les sites patrimoniaux déclarés, les sites patrimoniaux classés, les immeubles classés, les immeubles classés avec aire de protection, les sites patrimoniaux cités et les immeubles cités, selon les données disponibles en 2023. De grands ensembles patrimoniaux sans statut juridique sont parfois inscrits en raison de leur intérêt particulier. Les axes anciens correspondent à des axes routiers pouvant parfois témoigner d'un aménagement traditionnel, de la topographie primitive, de la présence de secteurs d'intérêt patrimonial ou de pratiques de planification urbaine historiques. On y reconnait encore aujourd'hui leur implantation d'origine malgré les changements qui ont pu les affecter au fil des ans.
- **Les parcs, espaces et réseaux récréatifs et aires protégées** : les parcs et espaces récréatifs correspondent à un inventaire réalisé par la CMQuébec, les réseaux récréatifs à des corridors d'intérêt métropolitain et les aires protégées aux parties de territoire reconnues officiellement.
- **Les infrastructures** : les lignes et postes d'Hydro-Québec, les tours de télécommunication, toutes antennes confondues avec structures au sol ou sur les bâtiments, les zones et parcs industriels, de même que les carrières et sablières. À ces infrastructures s'ajoute le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, situé è l'extérieur du territoire municipalisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- **Les points de vue d'intérêt métropolitain** dont une partie correspond à des points de vue distinctifs de la capitale.

Le portait qui suit se présente selon deux formats de fiches :

- **Portrait textuel des unités de paysages d'intérêt métropolitain** selon les 5 grands thèmes énoncés précédemment et par grand paysage régional. Chaque thème est présenté afin de mettre en relation les caractéristiques des unités d'intérêt métropolitain situées dans le même grand paysage régional.
- **Portrait visuel en fiches grand format** présentant de grandes photographies aériennes obliques, datant majoritairement de 2019 ou 2020. Elles sont marquées d'identification des traits et problématiques distinctifs de l'unité. Les cartes et photos commentées révèlent l'importance de ces unités comme paysages partagés par plusieurs municipalités et plus d'une MRC/Ville.

La présentation des unités d'intérêt métropolitain suit l'ordre de présentation des paysages régionaux.

Communauté métropolitaine de Québec

PORTRAIT DES UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Carte 3
Portrait des unités de paysage d'intérêt métropolitain

Unités de paysage d'intérêt métropolitain (rive nord)

E-04-01	Escarpements et battures des caps Tourmente et Brûlé
E-04-02	Escarpements, platière et battures de Saint-Joachim
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency
E-04-06	Installations portuaires de Québec
E-04-07	Escarpements du Cap-Diamant
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures
F-02-03	Terrasse de Beauport
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles
F-04-01	Collines de la haute-ville
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures
G-01-01	Buttes du Capsa
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon
H-01-02	Collines du Cap-Tourmente et Cap-Brûlé
H-01-03	Colline de la Miche
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne
H-04-02	Collines de Saint-Achillée-de-Montmorency
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer
H-05-01	Collines du lac des Roches
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles
H-06-08	Collines du mont Bélair
H-07-03	Lac Saint-Joseph
H-07-04	Collines de Duchesnay
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et À la Chute
I-04-06	Trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier

Unités de paysage d'intérêt métropolitain de Lévis et de l'île d'Orléans

B-02-01	Coteau de la Martinière
B-02-03	Terrasses de Lévis
B-02-04	Buttes des rivières
B-02-05	Plaine de Charny
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux
E-03-02	Escarpements et battures du versant sud de l'Île-d'Orléans
E-03-03	Coteau du versant sud de l'Île-d'Orléans
E-03-04	Plateau du mitan de l'Île-d'Orléans
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île-d'Orléans
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille
E-03-07	Escarpements et battures du versant nord de l'Île-d'Orléans

H-04-03 — Unité de paysage d'intérêt métropolitain

Grands paysages

Ensemble physiographique

Limite entre les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales

Topographie

Altitude (mètres)

0 - 15
15 - 30
30 - 60
60 - 90
90 - 120
120 - 200
200 - 300
300 - 500
500 - 800
800 - 1 149

Hydrographie

Cours d'eau

Plan et cours d'eau

Limites administratives

Communauté métropolitaine de Québec

MRC

0 2,5 5 10 15 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2013-2023
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
Gerardin, V et Lachance, Y., 1997
Cadre écologique de référence (CERQ), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2012

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 2 décembre 2024 (LD), modifié le 30 janvier 2025 (LD)
Nom du document : c3_PUPIM_UnitesPaysageInteretMetro_20241202.mxd

4.1 Plaine de Bellechasse

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
Ville de Lévis : Plaine de Charny (B-02-05) / Buttes des rivières (B-02-04) / Terrasses de Lévis (B-02-03) / Coteau de la Martinière (B-02-01)
Occupation du sol
- Concentration des principales zones urbanisées de Lévis dans ces 4 unités de paysage et créant les secteurs de Charny, Saint-Romuald, Saint-David, Lévis et Lauzon de même qu'une partie du secteur de Saint-Nicolas (Bernières). - Présence de zones urbanisées sur la presque totalité de l'unité des terrasses de Lévis et densification de plus en plus importante. - Présence limitée d'espaces agricoles se situant à l'extrémité sud de la plaine de Charny et à l'extrémité est du coteau de la Martinière. - Présence de superficies boisées en relation avec le relief des crans rocheux et les rivières Etchemin et à la Scie dans les buttes des rivières. - Présence de boisés en relation avec la rivière Chaudière et les espaces agricoles dans la plaine de Charny de même qu'en lien avec les espaces agricoles dans le coteau de la Martinière. - Présence disséminée de milieux humides dans les zones urbanisées, les milieux boisés ou les espaces agricoles en relation avec le réseau hydrographique. - Desserte d'est en ouest des 4 unités par la route nationale (132) et desserte par l'autoroute Jean-Lesage (20) et l'axe nord-sud de l'autoroute Robert-Cliche (73) dans la plaine de Charny et les buttes des rivières. - Présence d'une importante gare de triage dans la plaine de Charny.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Malgré l'ancienneté de l'occupation du territoire de Lévis, absence de site patrimonial déclaré ou classé dans ces unités. Par contre, on y retrouve les ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain suivant : les lieux historiques nationaux des Forts-de-Lévis et de la Rotonde-Joffre ainsi que des secteurs d'intérêt patrimonial sans statut juridique, tel que le Vieux-Lévis, le Vieux-Lauzon et la ferme Jean-Charles Chapais. - Présence ponctuelle d'immeubles classés ou cités surtout dans les terrasses de Lévis dont l'église Notre-Dame-de-la-Victoire dans le Vieux-Lévis et l'ancien hôtel de ville de Lauzon et l'église de Saint-Romuald dans les buttes des rivières. - Traversée des 4 unités de paysage par plusieurs axes anciens, dont la route 132 et plusieurs chemins nord-sud qui desservaient les seigneuries.
Parcs, espaces récréatifs et aires protégées
- Présence de parcs et d'espaces récréatifs de tailles variées dans les 4 unités, dont deux golfs, le centre de ski du mont Lauzon, des parcs à vocation sportive et de grands parcs ayant une vocation de conservation de la nature soit : le parc des Chutes-de-la-Chaudière, le parc de la rivière Etchemin, le parc Valéro Les Écarts et le parc de la Pointe-De la Martinière. - Parmi les réseaux récréatifs y figurent la partie est du Parcours des Anses dans l'unité des terrasses de Lévis, le réseau linéaire du parc de la rivière Etchemin et des Sentiers La Balade de Lévis dans les buttes des rivières et la partie nord du Parcours Harlaka dans le coteau de la Martinière. - Aucune aire protégée.
Points de vue et éléments d'intérêt visuel
- Point de vue d'intérêt métropolitain au sommet du mont Lauzon et point de vue sur les paysages emblématiques de la capitale à partir de la terrasse du Chevalier-de-Lévis et du lieu historique national des Forts-de-Lévis. - Éléments d'intérêt visuel de ces unités : - La silhouette bâtie de Lévis, largement visible à partir du fleuve et de Québec. - Le corridor autoroutier d'accès au pont Pierre-Laporte. - Les corridors des rivières Chaudière et Etchemin de même que les chutes Chaudière. - Les crans rocheux comme relief boisé qui émerge à proximité du fleuve. - Dépréciation visuelle créée par divers éléments hautement visibles dont les lignes hydroélectriques vers les ponts, les immeubles en hauteur, la raffinerie Valero, des affichages surdimensionnés et une surenchère d'éclairage commercial le long de l'autoroute 20.

Infrastructures
- Morcellement du paysage par 3 lignes hydroélectriques, dont un tracé à 735 kV dans la plaine de Charny, et traversée de 2 lignes (735 et 230 kV) vers le fleuve à proximité des ponts dans les buttes des rivières, ces dernières étant très visibles à partir du trajet vers les ponts. - Deux postes de transformation d'Hydro-Québec, dont un intégré à la raffinerie Valero. - Présence de plus d'une trentaine de tours de télécommunication dans les quatre unités, dont plusieurs dans les buttes des rivières sur les hauteurs des crans rocheux et dans les terrasses de Lévis réparties dans la zone urbanisée. - Grandes superficies de zones et parcs industriels dans 3 unités sauf celle des terrasses de Lévis, dont des zones industrielles à proximité de la gare de triage de Charny, plusieurs zones industrielles comprenant des gravières ou sablières dans les buttes des rivières de part et d'autre de l'autoroute 20, dont les installations de la raffinerie Valero, et deux futures zones industrielles non encore développées dans le coteau de la Martinière.

PLAINE DE BELLECHASSE

Plaine de Charny | Buttes des rivières

Caractère emblématique

Le fleuve, élément distinctif de la capitale

Le pont de Québec

Attrait naturel et écologique

Parc Les Écarts, milieux boisés sur les crans rocheux et le long des rivières Chaudière et Etchemin

Qualité visuelle

Point de vue vers la silhouette de Québec à partir des autoroutes 20 et 73

Points de vue le long des rivières Chaudière et Etchemin

Éléments de rupture créés par la voie ferrée, la cour de triage du Canadien National et les autoroutes

Attrait récréotouristique

Parc Les Écarts, parc de la rivière Chaudière

Appropriation sociale

Corridors de la rivière Chaudière et de la rivière Etchemin, projets de Coulée verte et bleue métropolitaine

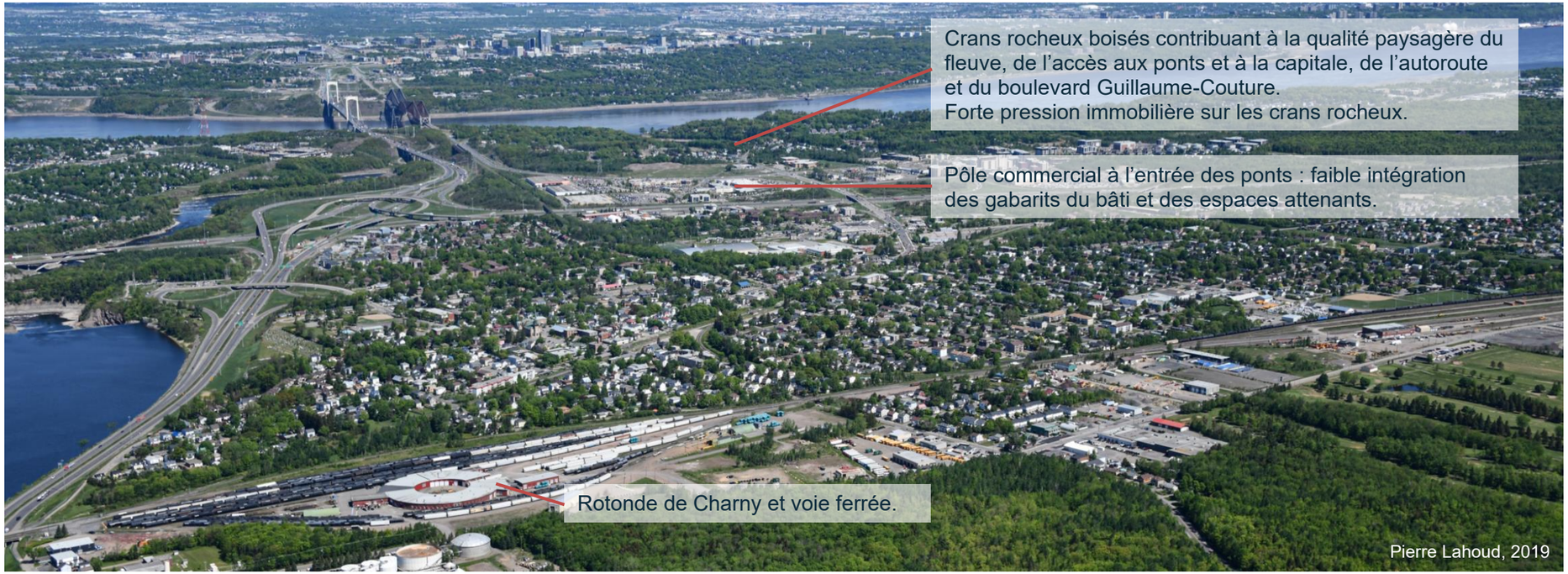
Intérêt patrimonial

Vieux-Charny et rotonde de la gare de triage, Vieux-Saint-Romuald

Intérêt économique

Zones industrielles reliées à la voie ferrée, aux autoroutes et Valéro

Pôle à l'entrée des ponts





PLAINE DE BELLECHASSE

Terrasses de Lévis

Caractère emblématique

Le fleuve, un élément distinctif de la capitale

Attrait naturel et écologique

Golf, boisés urbains et le long du ruisseau Rouge

Qualité visuelle

Panoramas sur le fleuve, Québec, la Côte-de-Beaupré et l'Île-d'Orléans

Attrait récréotouristique

Vieux-Lévis, Fort de Lévis, le Parcours des Anses

Appropriation sociale

Mont Lauzon, parc Les Écarts

Intérêt patrimonial

Vieux-Lévis, Vieux-Lauzon, lieu historique national des Forts-de-Lévis

Axes anciens : rues Saint-Georges, Saint-Joseph, boulevard Monseigneur-Bourget

Intérêt économique

Le pôle Desjardins, Cegep Lévis-Lauzon, Université du Québec à Lévis et Centre des Congrès

Artères commerciales des boulevards Président-Kennedy et Guillaume-Couture, et de l'autoroute 20



PLAINE DE BELLECHASSE

Coteau de la Martinière

ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements et battures de Lauzon

Caractère emblématique

Le fleuve, un élément distinctif de la capitale

Attrait naturel et écologique

Milieux littoraux et battures de Lauzon

Parc régional de la Pointe-De la Martinière

Qualité visuelle

Panoramas sur Québec, la Côte-de-Beaupré et l'Île-d'Orléans à partir du parc de la Martinière

Attrait récréotouristique

Parc régional de la Pointe-De la Martinière

Route verte, axe cyclable le long de la route 132, le Parcours des Anses et le Parcours Harlaka

Appropriation sociale

4 accès au fleuve, dont le parc de la Martinière et le parc de la Grève-Gilmour

Intérêt patrimonial

Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie

Patrimoine industriel aux Chantiers Davie

Axe ancien de la route 132

Intérêt économique

Projet de parc industriel sur les terrains de Rabaska



4.2 Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent – Lévis, Québec et Côte-de-Beaupré

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
Ville de Lévis Escarpements et battures de Lauzon / Escarpements et battures de Lévis / Escarpements et battures de Saint-Romuald / Escarpements et battures de Saint-Nicolas **Agglomération de Québec** Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures / Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent / Escarpements et battures de Sillery / Escarpements du Cap-Diamant / Installations portuaires **MRC La Côte-de-Beaupré** Escarpements et battures des chutes Montmorency / Première terrasse et battures de Château-Richer / Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré / Escarpements, platière et battures de Saint-Joachim
Occupation du sol
- Sur la rive sud, on y trouve des secteurs de Saint-Nicolas, Saint-Romuald, Lévis et Lauzon, et sur la rive nord, de Cap-Rouge, Sillery, Québec, Beauport, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré et Saint-Joachim. - Occupation du sol contrainte par l'exiguïté générale de l'espace, coincé entre le littoral et le bas de l'escarpement, et par la raideur de la pente de l'escarpement. - Occupation du sol en trois ambiances distinctes : à l'ouest des ponts, dans la zone centrale, à l'est de la chute Montmorency. - À l'ouest des ponts, dominance du paysage naturel. Sur la rive sud, occupation de petite échelle avec de la villégiature répartie dans de petites anses. Sur la rive nord, présence d'un ruban domiciliaire le long du chemin du Roy et d'une grande poche agricole dans Saint-Augustin-de-Desmaures. S'y succèdent le parc des Hauts Fonds, la plage Saint-Laurent, le parc de la Plage-Jacques-Cartier, le Vieux-Cap-Rouge et le sentier des Grèves. - Sur la rive sud, des ponts à la pointe de Lévis, secteurs urbanisés, surtout résidentiels, entrecoupés d'espaces récréatifs ponctuels et d'un espace industriel. Suite d'espaces urbanisés le long des rues étroites et sinueuses du chemin du Fleuve et de la rue Saint-Laurent, adjacents au Parcours des Anses. - Sur la rive nord, entre les ponts et la chute Montmorency, secteurs urbanisés en une succession d'ensembles récréatifs, culturels nautiques, touristiques, résidentiels, commerciaux ou industriels, greffés au boulevard Champlain ou à l'autoroute Dufferin-Montmorency, deux corridors d'entrée à la région métropolitaine. - Sur la rive nord, à l'est de la chute Montmorency, alternance de secteurs résidentiels des municipalités de la Côte-de-Beaupré avec des portions agricoles et un ruban de commerces et d'industries, le long de la route 138 (boulevard Sainte-Anne), une entrée à la région métropolitaine. - Sur la rive sud, à l'est de la pointe de Lévis, présence de la grande zone industrielle de la Davie suivie d'une longue bande verte entrecoupée de quelques secteurs résidentiels. - Concentration des milieux humides dans des zones de marais littoraux ou battures. - Présence de surfaces boisées principalement en relation avec les escarpements, les grands parcs et les extrémités est et ouest des unités de la rive nord et de la rive sud.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Désignation du fleuve comme lieu historique national par le gouvernement du Québec. Présence de deux autres lieux historiques nationaux : la Petite-Ferme-du-Cap-Tourmente et le Pont-de-Québec. - Étant donné l'ancienneté de l'occupation du territoire riverain au fleuve, sur la rive nord, 2 unités, les escarpements et battures du Cap-Diamant et de Sillery, comprennent respectivement les portions basses du site patrimonial déclaré du Vieux-Québec auquel se rattachent plusieurs immeubles classés et celui de Sillery comprenant, entre autres, la voie ancienne du chemin du Foulon. - Présence du site patrimonial classé de la Chute-Montmorency dans l'unité des escarpements et battures des chutes Montmorency et du Centre d'initiation au patrimoine La Grande Ferme à Cap-Tourmente. - Présence du lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie dans l'unité des escarpements et battures de Lauzon. - Présence de grands ensembles patrimoniaux sans statut juridique, tels que la Traverse Québec-Lévis, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et le secteur du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré.

- Patrimoine agricole important lié au Domaine agricole de Cap-Tourmente / Saint-Joachim et aux caveaux à légumes dont on retrouve une concentration unique à Château-Richer.
- Présence d'un axe ancien, le chemin du Roi, de part et d'autre du fleuve et traversant le territoire de la CMQuébec d'est en ouest dont des tronçons se trouvent dans 3 unités dans Lévis soit, les escarpements et battures de Lauzon, de Lévis et de Saint-Romuald, et dans 4 unités sur la rive nord soit, les escarpements et battures de Saint-Joachim, la première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Château-Richer de même que les escarpements et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Parcs, espaces récréatifs et aires protégées

- Total de 63 accès publics au fleuve, sur les rives sud et nord, avec une répartition respective de 25 accès publics au fleuve dans les 4 unités situées dans Lévis et dans les 5 unités de l'agglomération de Québec, et de 13 accès publics répartis dans les 3 unités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- Plusieurs de ces accès publics au fleuve se trouvent dans des parcs et espaces verts, les plus grands parcs (parc de la Plage-Jacques-Cartier, promenade Samuel-De Champlain et future Station du Foulon, Baie de Beauport, parc de la Chute-Montmorency et réserve nationale de faune du Cap-Tourmente) se concentrant dans 5 unités de la rive nord, les escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent, et des battures de Sillery, les installations portuaires de Québec, les escarpements et battures des chutes Montmorency et de Saint-Joachim. Sur la rive sud, les plus grands parcs (parc de la Marina-de-la-Chaudière, parc du Domaine-Etchemin, parc de l'Anse-Benson, parc de l'Anse-Tibbits, quai Paquet et une partie du parc régional de la Pointe-De la Martinière, se répartissent dans 3 unités, les escarpements et battures de Saint-Romuald, de Lévis et de Lauzon.
- Plusieurs accès publics au fleuve sont reconnus comme sites officiels de la Route bleue du Sentier maritime du Saint-Laurent.
- 3 unités dans Lévis, les escarpements et battures de Lauzon, de Lévis et de Saint-Romuald, sont traversées par le réseau récréatif d'intérêt métropolitain du Parcours des Anses. Dans l'agglomération de Québec, les escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent, les escarpements et battures de Sillery, les escarpements du Cap-Diamant et l'unité des installations portuaires de Québec sont traversés par le corridor du Littoral, en continuité avec la Véloroute Marie-Hélène-Prémont dans les 4 unités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- Parmi les principales aires protégées, la majorité des unités de paysage d'intérêt métropolitain comptent d'importantes aires de concentrations d'oiseaux aquatiques (ACOA) en bordure du fleuve, à l'exception de 2 unités, les escarpements de Sillery et du Cap-Diamant. S'y ajoutent, à chaque extrémité du territoire sur la rive nord, la réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures dans l'unité de la première terrasse et des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures et la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente dans les escarpements, platière et battures de Saint-Joachim. S'y ajoute également sur la rive sud, la réserve naturelle de l'Anse-Ross dans les escarpements et battures de Saint-Nicolas.

Points de vue et éléments d'intérêt visuel

- Plusieurs points de vue sur les paysages emblématiques de la capitale dont, sur la rive nord, à partir du quai et de la tour d'observation Les Cageux, de l'anse Brown, de la promenade des Gouverneurs, de la terrasse Dufferin et du parc de la Chute-Montmorency et, sur la rive sud, à partir de l'anse Benson.
- Nombreux points de vue d'intérêt métropolitain dont une vingtaine sont associés à des accès publics au fleuve.
- Éléments d'intérêt visuel de ces unités :
- L'estuaire d'eau douce du fleuve, encadré par les battures, les premières terrasses et les escarpements, formant un vaste paysage emblématique de la capitale et de la CMQuébec de même qu'un corridor d'entrée à la région métropolitaine.
- Sur la rive nord, l'embouchure des rivières, du Cap Rouge, Saint-Charles, Montmorency et Beaupré, de même que la chute Montmorency, et sur la rive sud, l'embouchure des rivières Chaudière et Etchemin.
- Les corridors d'entrée à la région métropolitaine avec le boulevard Champlain, l'autoroute Dufferin-Montmorency, la portion de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré avec leurs vues sur le fleuve et la capitale.
- La signature architecturale des ponts Pierre-Laporte et de Québec, et du pont de l'Île-d'Orléans, marquant les traversées routières du fleuve.

Infrastructures

- Les corridors de lignes hydroélectriques correspondent aux traversées fluviales grandement visibles qui marquent 2 unités près des ponts, les escarpements de plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent, et les escarpements et battures de Saint-Romuald et vers l'Île-d'Orléans, l'unité de la première terrasse et battures de Château-Richer.
- Les unités de paysage d'intérêt métropolitain de l'estuaire d'eau douce comptent peu d'infrastructures d'Hydro-Québec, principalement sur la rive nord, avec 2 postes de transformation, dont un situé dans l'unité des installations portuaires de Québec et l'autre intégré au secteur urbanisé de Sainte-Anne-de-Beaupré.

- Peu (3) de tours de télécommunication sur la rive nord dont deux près de l'embouchure de la rivière du Cap Rouge et du Vieux-Port de Québec et aucune sur la rive sud du fleuve.
- Les plus grandes zones industrielles sont situées sur la rive nord avec les 4 secteurs de l'Administration portuaire de Québec (Beauport, l'Estuaire, Rive-Nord et Anse au Foulon) dans 2 unités, les installations portuaires de Québec et les escarpements du Cap-Diamant. Ces zones sont hautement visibles à partir du fleuve, de la rive sud, de l'Île-d'Orléans et des environs de Québec. S'ajoute le parc industriel de Beaupré qui affecte visuellement l'embouchure de la rivière Beaupré dans les escarpements et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- Sur la rive sud, 2 zones industrielles, la raffinerie Valero et Chantier Davie, deux installations hautement visibles à partir du fleuve, de la rive nord et des environs et touchant 2 unités, les escarpements et battures de Saint-Romuald et de Lauzon.
- Carrières, gravières et sablières : ancienne sablière à Saint-Augustin-de-Desmaures dont la cicatrice est visible à partir du fleuve et de la rive sud.
- Ancien site de dépôt à neige en amont du sentier des Grèves près des ponts dont l'emplacement crée une cicatrice visible à partir du fleuve et de la rive sud.

ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements et battures de Lévis

Caractère emblématique

Le fleuve, emblème de la capitale

Attrait naturel et écologique

Milieux littoraux et battures

Embouchure et abords de la rivière Etchemin

Qualité visuelle

Points de vue emblématiques sur Québec à partir de la traverse de Lévis et de la terrasse du Chevalier-de-Lévis

Attrait récréotouristique

Quai Paquet et secteur de la traverse

Parcours des Anses

Appropriation sociale

8 accès au fleuve dont le quai Paquet, le parc de l'Anse-Tibbits

Parcours multifonctionnel du Parcours des Anses

Intérêt patrimonial

Vieux-Lévis, Vieux-Saint-Romuald

Anciennes anses à bois, chantiers navals

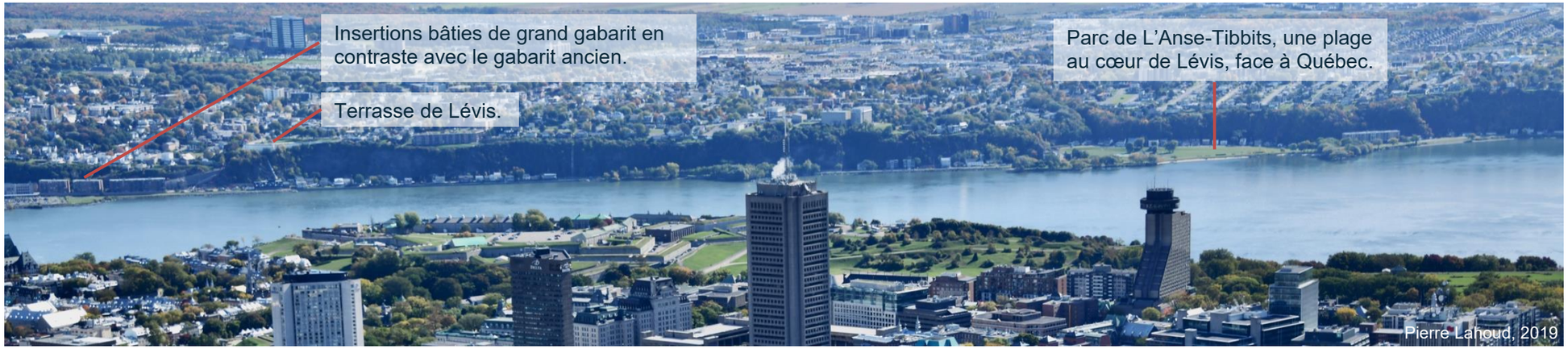
Axe ancien de la rue Saint-Laurent

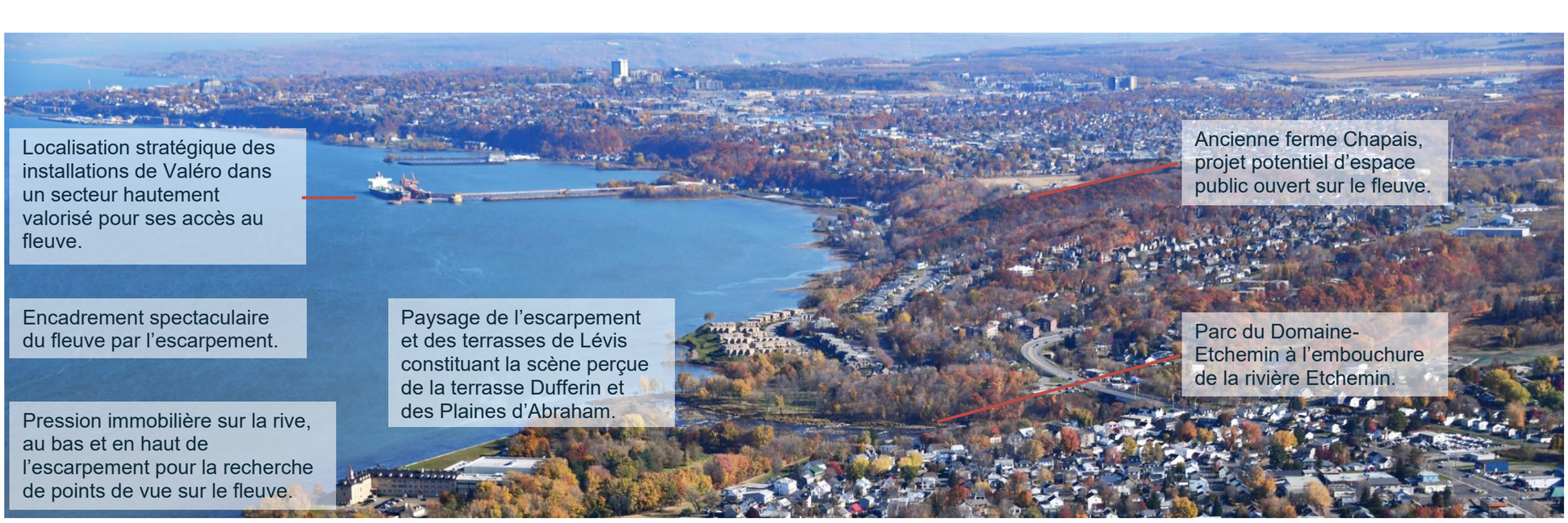
Intérêt économique

Valéro

Parc nautique de Lévy

Développement domiciliaire en rive





ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements et battures de Saint-Romuald

Caractère emblématique

Le fleuve, un emblème de la capitale

Attrait naturel et écologique

Marais littoraux et battures

Boisés dans l'escarpement et sur les crans rocheux

Qualité visuelle

Points de vue sur la silhouette de Québec, de Sainte-Foy jusqu'à la colline parlementaire, et le pont de Québec

Attrait récréotouristique

Route verte, voie partagée le long du chemin du Fleuve

Appropriation sociale

7 accès au fleuve dont le parc du Rigolet à l'embouchure de la rivière Etchemin, le parc de l'Anse-Benson prévu d'être requalifié et le parc de la Marina-de-la-Chaudière

Intérêt patrimonial

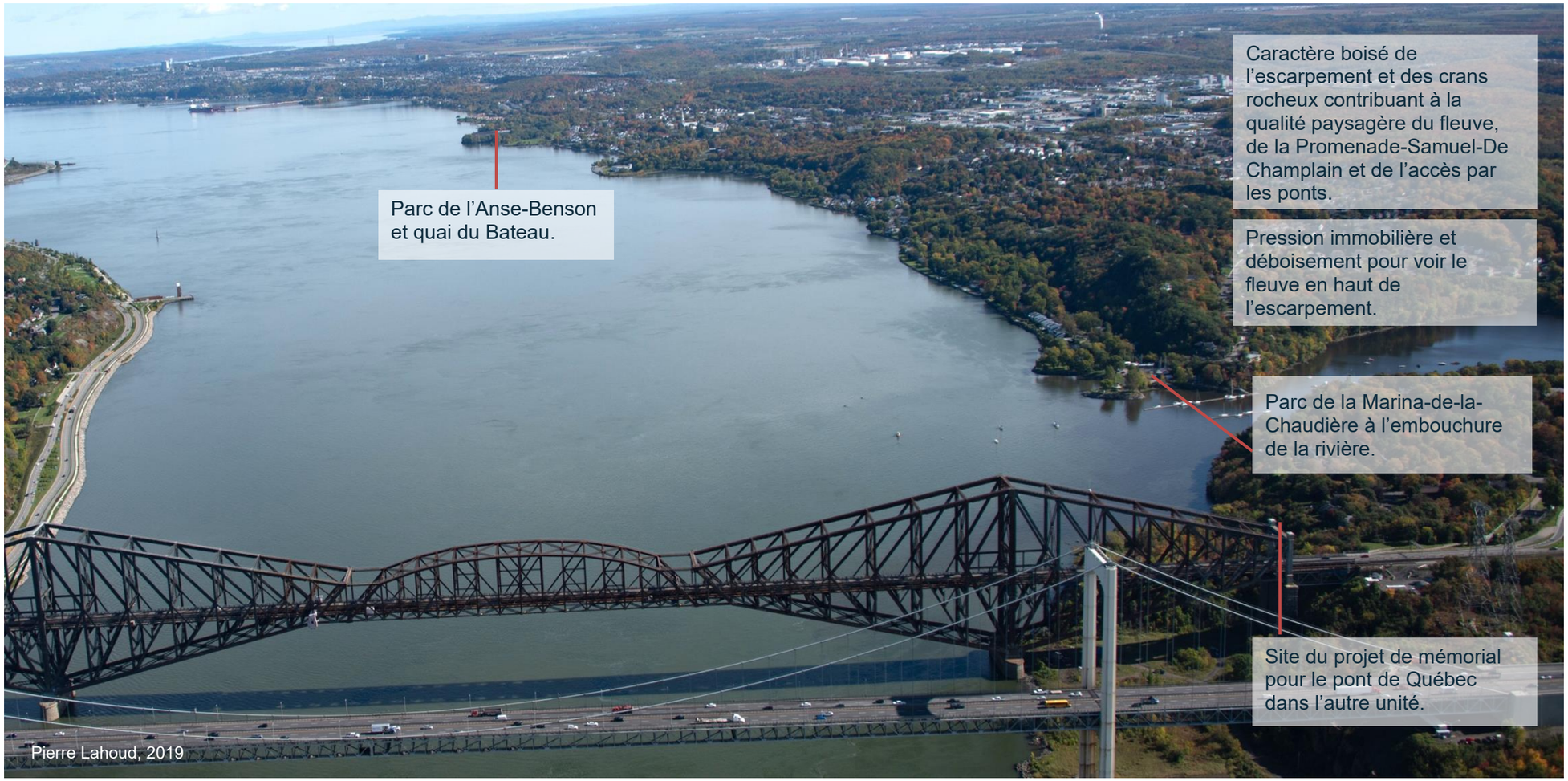
Quai du Bateau, ancien lieu de traverse entre Saint-Romuald et Sillery

Anciennes anses à bois, chantiers navals

Axe ancien du chemin du Fleuve

Intérêt économique

Développement domiciliaire



ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements et battures de Saint-Nicolas

Caractère emblématique

Le fleuve, un élément distinctif de la capitale

Le pont de Québec

Attrait naturel et écologique

Milieux littoraux et battures du fleuve

Escarpement boisé

Qualité visuelle

Continuité boisée de l'escarpement

Attrait récréotouristique

Appropriation sociale

6 accès publics au fleuve

Appropriation privée résidentielle et chemins privés dans certaines anses

Intérêt patrimonial

Anse Gingras, ancien site de pêche à l'anguille

Secteur de l'ancien quai Baker et de l'anse Ross

Axe ancien de la route 132, située à l'extérieur de l'unité, sauf près des ponts

Intérêt économique

Développement domiciliaire



ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent | Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures

Caractère emblématique

Panoramas emblématiques de la région métropolitaine et de la capitale : le fleuve

Attrait naturel et écologique

Réserve naturelle des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures et parc des Hauts-Fonds

Boisés de l'escarpement

Qualité visuelle

Points de vue d'intérêt métropolitain à l'embouchure de la rivière du cap Rouge

Attrait récréotouristique

Chemin du Roy

Appropriation sociale

7 accès publics au fleuve dont le parc de la Plage-Jacques-Cartier, le sentier des Grèves et un lien vers la promenade Samuel-De Champlain

Intérêt patrimonial

Lieu historique national du Canada des forts de Charlesbourg-Royal

Site des 2 premières églises de Saint-Augustin

Axe ancien : chemin du Roy

Intérêt économique





ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements du Cap-Diamant | Escarpements et battures de Sillery

Caractère emblématique

Paysage emblématique de la capitale : Escarpement de Québec, composé de la haute-ville et de la basse-ville, du cap Diamant coiffé de la ville fortifiée, où domine le Château Frontenac, et des grands domaines de Sillery

Attrait naturel et écologique

Milieux humides de l'anse au Foulon

Boisés de l'escarpement

Forte artificialisation des rives

Qualité visuelle

Points de vue emblématiques de la capitale

Points de vue d'intérêt métropolitain, dont la terrasse Dufferin, la promenade des Gouverneurs

Attrait récréotouristique

Partie basse du Vieux-Québec, Vieux-Port

Terminal de croisières

Promenade Samuel-De Champlain

Appropriation sociale

Forte appropriation, 13 accès publics au fleuve, dont la promenade Samuel-De Champlain, la place des Canotiers et la future station du Foulon

Intérêt patrimonial

Site de l'UNESCO « Arrondissement historique du Vieux-Québec », Sites patrimoniaux du Vieux-Québec et de Sillery, secteur du Cap-Blanc

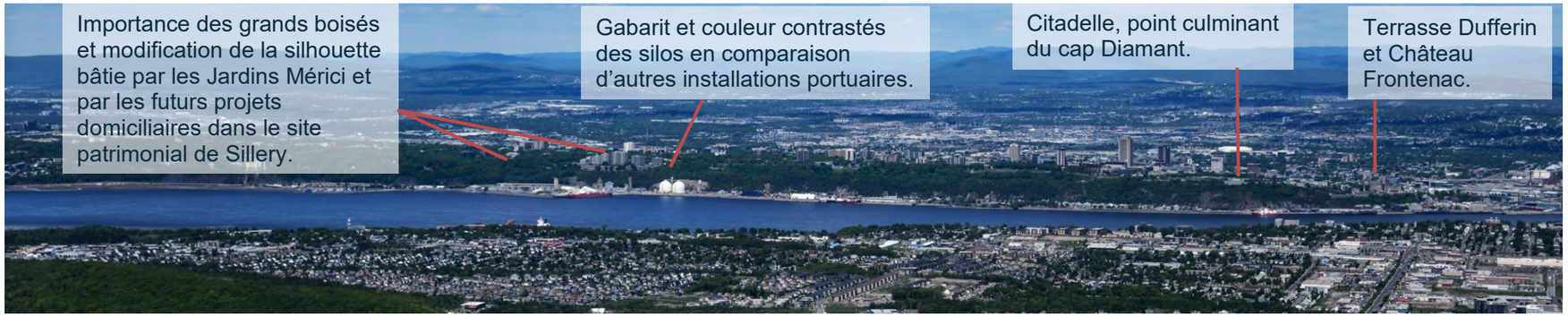
Axes anciens : partie du boulevard Champlain dans le secteur du Cap-Blanc, rue du Petit-Champlain, chemin du Foulon

Intérêt économique

Installations portuaires

Activités récréotouristiques fortement associées à l'identité de Québec

Valorisation des vues sur le fleuve par le développement domiciliaire



Panorama emblématique de la région métropolitaine du littoral et de l'estuaire du fleuve.

Intégrité naturelle de l'escarpement contribuant à la qualité paysagère du fleuve et du paysage perçu à partir de Lévis.

Le boulevard Champlain, une porte d'entrée métropolitaine de qualité avec d'importantes percées visuelles sur le fleuve à maintenir.

Mitage de la silhouette d'arbres en haut de l'escarpement pour la recherche de vues.



ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Installations portuaires

Caractère emblématique

Accès à la région distinctif de la capitale

Attrait naturel et écologique

Peu d'attraits naturels

Marais littoraux dans la baie

Qualité visuelle

Larges panoramas vers le fleuve, Lévis et Québec à partir de la Baie de Beauport et du bassin Louise

Fortes nuisances visuelles à cause des installations portuaires

Attrait récréotouristique

Terminal de croisières, bassin Louise et ses abords, Pointe-à-Carcy, Espace 400e, marina du Vieux-Port

Appropriation sociale

Accès publics au fleuve dont la Baie de Beauport, le bassin Louise

Navigation de plaisance sur le fleuve

Activités nautiques dans la baie

Projet du Littoral Est par la Commission de la capitale nationale du Québec

Intérêt patrimonial

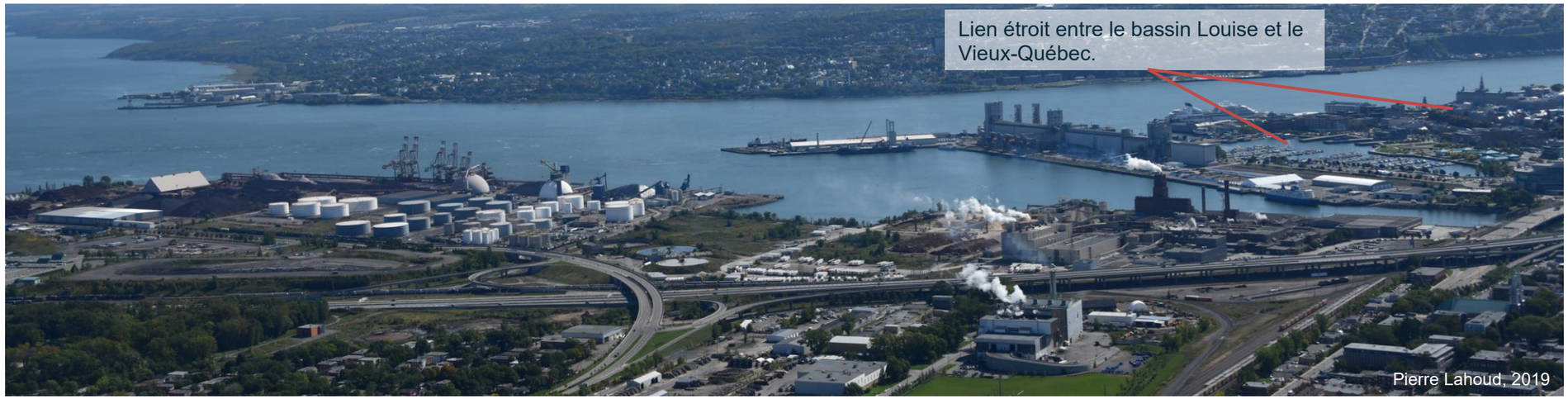
Ancien édifice de la Douane, ancien bâtiment de l'Anglo Pulp, écluse et bassin Louise

Intérêt économique

Industrialisation de l'embouchure de la rivière Saint-Charles avec le fleuve

Lieu d'arrêt de croisières internationales, nationales et régionales

Activités récréotouristiques aux abords du bassin Louise





ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements et battures des chutes Montmorency

Caractère emblématique

Le fleuve, emblème de la capitale et panorama emblématique de la région métropolitaine

Attrait naturel et écologique

Battures et milieux littoraux du fleuve

Étang de la côte

Qualité visuelle

Chute Montmorency, élément d'intérêt esthétique métropolitain

Points de vue d'intérêt métropolitain aux abords de la chute Montmorency

Éléments de rupture : réseau autoroutier, accès au pont de l'Île-d'Orléans et voie ferrée

Attrait récréotouristique

Parc de la Chute-Montmorency

Appropriation sociale

Parc de la Chute-Montmorency

Corridor cyclable du Littoral

Futur projet d'aménagement de la bordure fluviale du Littoral Est

Intérêt patrimonial

Site patrimonial classé de la Chute-Montmorency

Intérêt économique

L'axe commercial et industriel du boulevard Sainte-Anne



ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Première terrasse et battures de Château-Richer | Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré

Caractère emblématique

Panoramas de l'escarpement, des premières terrasses, des battures et de l'estuaire du fleuve

Attrait naturel et écologique

Marais littoraux le long du fleuve

Érablières et cédrière sèche dans l'escarpement

Qualité visuelle

Chute Montmorency, élément d'intérêt esthétique

Belvédères d'intérêt métropolitain près de la chute Montmorency

Ouvertures ponctuelles vers le fleuve

Attrait récréotouristique

Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré Route de la Nouvelle-France

Véloroute Marie-Hélène-Prémont

Appropriation sociale

11 accès publics au fleuve dont l'Espace Fillion, le parc de l'Anse à Boischatel, le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

Important projet de revitalisation du quai et des espaces attenants

Intérêt patrimonial

Parc de la Chute-Montmorency

Concentration le long de l'axe ancien, l'avenue Royale, dans Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré et Beaupré

Intérêt économique

Activités commerciales le long du boulevard Sainte-Anne

Activités maraîchères résiduelles, les activités agricoles se concentrant surtout le long de l'avenue Royale

Partie de l'avenue Royale située à l'extérieur de l'unité de paysage d'intérêt métropolitain dans Boischatel et L'Ange-Gardien.



Nombreux blocages visuels vers le fleuve par la présence de bâtiments au sud du boulevard Sainte-Anne et faible qualité d'intégration architecturale.

Escarpement boisé contribuant à la qualité paysagère du fleuve et du boulevard.

Empreinte des anciennes carrières de Brique Citadelle

Pression immobilière en haut de l'escarpement pour les vues sur le fleuve et influence sur la silhouette d'arbres.

Paysages de la côte de Beaupré hautement visibles à partir de l'Île-d'Orléans.

Potentiel d'aménagement d'espaces riverains le long de la rivière Sainte-Anne, projet de Coulée verte et bleue métropolitaine.



Traversée d'agglomération de qualité dans Beaupré.

Noyau ancien de Beaupré orienté sur la rivière et l'avenue Royale.

Porte d'entrée métropolitaine, contact visuel avec la silhouette de Québec du haut de la côte de la Miche.

ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT

Escarpements, platière et battures de Saint-Joachim

Caractère emblématique

Le fleuve, un emblème de la Capitale

Panorama de l'escarpement et de l'estuaire du Saint-Laurent

Attrait naturel et écologique

Marais littoraux le long du fleuve et marécages

Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente

Qualité visuelle

Points de vue d'intérêt métropolitain vers le fleuve dans la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et le long de la rivière Sainte-Anne

Attrait récréotouristique

Réserve nationale de faune de Cap-Tourmente

Route de la Nouvelle-France

Appropriation sociale

2 accès publics au fleuve à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et la Grande Ferme

Intérêt patrimonial

L'axe ancien de l'avenue Royale et le noyau villageois de Saint-Joachim

Le Centre d'initiation au patrimoine La Grande Ferme, témoin d'une exploitation agricole du 17e siècle

Intérêt économique

Activités agricoles dans Saint-Joachim

Ancien site industriel de la Donohue



4.3 Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent – Ile d'Orléans

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
MRC L'île-d'Orléans Escarpements et battures du versant sud / Coteau du versant sud / Pointe de Sainte-Pétronille / Escarpements et battures du versant nord / Plateau du Mitan / Coteau du versant nord / îles Madame et aux Ruaux
Occupation du sol
- Prédominance du caractère rural et de l'occupation agricole, concentrée sur les coteaux des versants sud et nord et le plateau du mitan. - Habitat rural aligné ceinturant l'île, en alternance avec les noyaux villageois de Saint-Pierre, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-François et Sainte-Famille. - Occupation de villégiature le long du chemin Royal dans Saint-Laurent et Saint-Jean et au bas des escarpements du versant sud. - Présence concentrée des boisés en fond de lot au centre de l'île dans l'unité du plateau du mitan et en relation avec la rive et les escarpements dans les unités en pourtour. - Maillage de longs milieux humides en bordure du fleuve et au centre de l'île. - Accès routier unique par le pont de l'Île du côté du versant nord. - Desserte de toutes les unités par le chemin Royal (route 368), une boucle qui fait le tour de l'île, à l'exception de l'unité des escarpements et battures du versant nord, desservie par la côte du Pont, et desserte du plateau du mitan par les traverses de la route Prévost et du chemin du Mitan. - Sur les îles Madame et aux Ruaux, faible empreinte de l'occupation bâtie et anthropique, concentrée à leur pointe ouest, laissant une dominante boisée sur le reste des îles. Présence d'une ceinture de marais et d'eau peu profonde autour des deux îles. Absence de réseau routier et d'infrastructures.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Reconnaissance de l'entièreté de l'île comme site patrimonial déclaré; - Forte concentration de résidences rurales, présence d'un riche patrimoine religieux dont des églises du Régime français, de même que d'anciennes granges. - Présence d'un important patrimoine maritime dont la chalouperie Godbout dans l'unité des escarpements et battures du versant sud. - Parmi les immeubles classés, on y trouve le manoir Mauvide-Genest, un manoir de la Nouvelle-France. - 3 principaux axes anciens, le chemin Royal, la route du Mitan et la route des Prêtres auxquels s'ajoutent la côte du Pont et la route Prévost avec la construction du pont.
Parcs, espaces récréatifs et aires protégées
- 13 accès publics au fleuve, dont les promenades en rive de Sainte-Pétronille, les quais de Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-François et dont un seul se trouve sur la rive nord avec l'ancien quai de Sainte-Famille. - Principal parc correspondant au parc des Ancêtres à Sainte-Famille sur le versant nord, complété de la pointe d'Argentenay avec sentiers et camping privé, et de l'Espace Félix-Leclerc avec le sentier du Flâneur. - Circuit Félix-Leclerc, unique circuit cyclable, faisant le tour de l'île le long du chemin Royal et faisant partie du réseau d'intérêt métropolitain. - Principales aires protégées correspondant à la réserve naturelle de Pointe-à-la-Croix située à l'extrémité est de l'île et à plusieurs aires de concentrations aquatiques (ACOA) ceinturant les îles Madame et aux Ruaux et la presque totalité de l'Île-d'Orléans.
Points de vue et éléments d'intérêt visuel
- Plusieurs points de vue d'intérêt métropolitain en relation avec les accès publics au fleuve, la tour d'observation de Saint-François et la route du Mitan. - Présence de points de vue emblématiques de la Capitale dont celui au quai de Sainte-Pétronille et au parc des Ancêtres.

- Nombreuses percées visuelles vers le fleuve, le chenal nord, la Côte-de-Beaupré et le contrefort des Laurentides à partir du chemin Royal. - Éléments d’intérêt visuel : - L’estuaire d’eau douce du fleuve, encadré par les battures, les escarpements, formant un vaste paysage emblématique de la capitale et de la CMQuébec. - L’estuaire moyen du Saint-Laurent à partir de la pointe ouest de l’Île-d’Orléans. - La signature architecturale du pont de l’Île. - Les clochers des églises des 5 villages.
Infrastructures
- Traversée de 4 unités près de l’extrémité est de l’île, par 3 lignes hydroélectriques à 735 kV dont les hauts pylônes sont visibles de très loin. - Absence de postes d’Hydro-Québec, de parcs et zones industriels, de carrières, gravières ou sablières. - Présence (7) de tours de télécommunication dont la majorité est répartie dans le coteau du versant nord.

ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT / ILE D'ORLÉANS

Escarpements et versant sud | Coteau du versant sud — **Iles Madame et aux Ruaux**

Caractère emblématique
Le fleuve, un emblème de la capitale

Attrait naturel et écologique
Qualité naturelle de l'escarpement sud
Pointe d'Argentenay

Qualité visuelle
Points de vue d'intérêt métropolitain à partir des villages et d'accès publics au fleuve
Recherche de points de vue privés à partir du haut de l'escarpement vers le fleuve

Attrait récréotouristique
Découverte des paysages, des villages et biens culturels le long du circuit linéaire du chemin Royal

Appropriation sociale
8 accès publics au fleuve
Futur circuit riverain, Les Constellations

Intérêt patrimonial
Site patrimonial déclaré de l'Île-d'Orléans
Berceau de l'Amérique française
Noyaux historiques des villages de Saint-Jean et de Saint-Laurent
Paysage agricole identitaire
Axes anciens : chemin Royal, route du Mitan

Intérêt économique
Activités agricoles créant une structure forte du paysage
Activités récréotouristiques
Marina, villégiature en bordure du fleuve





Pierre Lahoud, 2019

Structure paysagère forte du paysage agricole mettant en valeur le patron typique des lots hérité du Régime français.
Relation des villages de Saint-Jean et de Saint-Laurent avec la voie maritime du Saint-Laurent.
Localisation des îles Madame et aux Ruaux de part et d'autre de la ligne de partage entre l'estuaire d'eau douce et l'estuaire moyen du Saint-Laurent.

ESTUAIRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT / ILE D'ORLÉANS

Pointe de Sainte-Pétronille | Escarpements et battures du versant nord

Plateau du mitan

Coteau du versant nord

Caractère emblématique

Le fleuve, un emblème de la capitale

Attrait naturel et écologique

Boisés au centre de l'île

Qualité naturelle de l'escarpement nord et des battures

Qualité visuelle

Localisation stratégique de l'île au centre du fleuve, versants et centre de l'île largement visibles de loin

Du côté nord, vue sur le pont de l'île et la chute Montmorency

Attrait récréotouristique

Découverte des paysages, villages et biens culturels le long du circuit linéaire du chemin Royal

Appropriation sociale

5 accès publics au fleuve

Futur circuit riverain, Les Constellations

Intérêt patrimonial

Site patrimonial déclaré de l'Île-d'Orléans

Berceau de l'Amérique française

Noyaux historiques des villages de Saint-Pierre, Sainte-Pétronille et de Saint-François

Paysage agricole identitaire

Axes anciens : chemin Royal, route du Mitan, chemin des Prêtres

Intérêt économique

Activités agricoles créant une structure forte du paysage

Villégiature en bordure du fleuve





Pierre Lahoud, 2019

Emplacement stratégique de l'Île-d'Orléans dans l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent lui conférant une haute visibilité à partir de Québec, de Lévis et de la Côte-de-Beaupré.

Emplacement stratégique de Sainte-Pétronille pour l'observation spectaculaire de vues vers Québec, le port de Québec et Lévis.

Concentration de commerces à l'entrée de l'île à Saint-Pierre.

Concentration de boisés sur le plateau du Mitan largement visibles, par la forme convexe de l'île.

Pointe est de l'île et tour d'observation de Saint-François : vue spectaculaire sur le cap Tourmente et l'estuaire moyen du Saint-Laurent.

4.4 Terrasses de Cap-Rouge - Beaupré

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
Agglomération de Québec Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures / Colline de la haute-ville / Dépression de la rivière Saint-Charles / Terrasses de Beauport **Plaine de Saint-Raymond – Pont-Rouge**[2] Buttes du Capsa
Occupation du sol
- On y trouve des secteurs de Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Sillery, Québec, Charlesbourg et Beauport. - Importantes zones urbanisées couvrant la totalité de deux unités, la colline de la haute-ville et la dépression de la rivière Saint-Charles, et la presque totalité des terrasses de Beauport à l'exception d'une zone centrale. Unité du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures étant urbanisée à environ 40 % alors que les buttes du Capsa sont à peine urbanisées ou modifiées par des implantations linéaires. - Présence d'espaces agricoles concentrée à l'ouest avec une grande zone dans l'unité du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures et à l'est avec une zone limitée, située au centre des terrasses de Beauport correspondant aux terres des Sœurs de la Charité. - Relativement faibles superficies boisées, disséminées dans les unités du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin, de la dépression de la rivière Saint-Charles et des terrasses de Beauport, en relation avec les deux espaces agricoles, le lac Saint-Augustin-de-Desmaures et les rivières Lorette, Saint-Charles, du Berger et Beauport de même que la base de plein air de Sainte-Foy. S'y ajoutent des boisés disséminés dans la trame urbaine au centre de l'unité de la colline de la haute-ville et en pourtour de l'unité dans de grands parcs, dont les boisés de Marly et des Compagnons-de-Cartier, le parc du Bois-de-Coulonge ou le parc des Champs-de-Bataille. Buttes du Capsa presque entièrement couvertes de boisés. - Faible présence de milieux humides disséminés dans les 3 unités du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin, de la dépression de la rivière Saint-Charles et des terrasses de Beauport, en relation avec les deux espaces agricoles, le lac Saint-Augustin-de-Desmaures et les rivières Lorette, Saint-Charles, du Berger et Beauport de même que la base de plein air de Sainte-Foy. - Importante desserte par le réseau supérieur avec la traversée d'ouest en est des 3 unités du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin, de la dépression de la rivière Saint-Charles et des terrasses de Beauport par les autoroutes 40 et 440. Ce réseau est complété d'importants axes nord-sud, avec les autoroutes Duplessis, Henri-IV, Robert-Bourassa et Laurentienne, traversant la colline de la haute-ville et la dépression de la rivière Saint-Charles. On y trouve également les routes 138 d'ouest en est de même que le boulevard Laurier/Grande-Allée, parcours d'accueil de la Capitale sur le dessus de la colline de la haute-ville. - Présence d'un long réseau ferroviaire traversant d'ouest en est le plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures et la dépression de la rivière Saint-Charles, et contournant la colline de la haute-ville vers le nord à partir du pont de Québec vers la gare du centre-ville de Québec.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Dans la colline de la haute-ville, on y trouve le site patrimonial national de l'Assemblée nationale du Québec et les parties hautes des sites patrimoniaux déclarés de Sillery et du Vieux-Québec, de même que dans les terrasses de Beauport, le site patrimonial déclaré de Beauport et une partie du site patrimonial déclaré de Charlesbourg. - Nombreux immeubles classés ou cités reliés à ces sites patrimoniaux. - Présence de nombreux lieux historiques nationaux : Cartier-Brébeuf, Château Frontenac, Hôtel-Dieu-de-Québec, Parc-Montmorency, Monastère des Ursulines, Citadelle de Québec et Fortifications de Québec. - Présence de nombreux sites patrimoniaux classés : de la Chute-Montmorency, de la Visitation, du Campus-Notre-Dame-de-Foy, de l'Habitation de Samuel de Champlain et du Monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec. - Sites archéologiques classés : Cartier-Roberval et couvents de Château-Richer. - Grand ensemble d'intérêt sans statut juridique : Saint-Grégoire-de-Montmorency.

[2] Jumelage de cette unité avec celles du paysage régional des terrasses de Cap-Rouge – Beaupré, étant donné sa faible superficie.

- Localisation des plus anciens axes du territoire métropolitain dans ces 4 unités dont le chemin Saint-Louis, le chemin Sainte-Foy, le chemin du Roy, le chemin de la Canardière, l'avenue Royale, le boulevard Hamel/Père-Lelièvre/Saint-Vallier, de même que plusieurs axes nord-sud.

Parcs, espaces récréatifs et aires protégées

- Présence de grands parcs principalement au sud de la colline de la haute-ville, le parc du Bois-de-Coulonge et le parc des Champs-de-Bataille, et, dans la dépression de la rivière Saint-Charles et les terrasses de Beauport, de parcs linéaires en bordure de cours d'eau, complétés par la base de plein air de Sainte-Foy.
- Dépression de la rivière Saint-Charles desservie par le corridor des Cheminots, un corridor cyclable d'intérêt métropolitain.
- Faible présence d'aire protégée se résumant au boisé de Marly à l'extrémité ouest de la colline de la haute-ville.

Points de vue et éléments d'intérêt visuel

- Points de vue d'intérêt métropolitain se situant dans la colline de la haute-ville et offrant des panoramas emblématiques de la Capitale à partir de Sillery, du Vieux-Québec (promenade des Gouverneurs et terrasse Dufferin) et de l'Observatoire de la Capitale, de même que dans les terrasses de Beauport près de la chute Montmorency.
- Éléments d'intérêt visuel de ces unités :
- La silhouette bâtie de Québec largement visible à partir de Lévis, de la Côte-de-Beaupré, de l'Île-d'Orléans et des corridors routiers d'entrée à la région métropolitaine.
- Dépréciation visuelle créée par les grands parcs industriels situés en bordure de l'autoroute 40 et du boulevard Charest dans les unités du plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la dépression de la rivière Saint-Charles.

Infrastructures

- Desserte du parc industriel de Saint-Augustin-de-Desmaures par une ligne hydroélectrique à 315 kV, visible à partir de l'autoroute 40, une entrée métropolitaine, et reliant le poste Anne-Hébert.
- Fractionnement de la dépression de la rivière Saint-Charles par 3 principaux corridors de lignes hydroélectriques à 735, 315 ou 230 kV vers les postes de la Suète ou Frontenac, ces lignes et postes étant très visibles à partir des autoroutes Henri-IV, Robert-Bourassa, Laurentienne et de la Capitale, et contribuant à leur dépréciation visuelle.
- Concentration de nombreuses tours de télécommunication sur le dessus de la colline de la haute-ville étant donné son relief émergent de même que dans la dépression de la rivière Saint-Charles.
- Grands parcs industriels concentrés dans 2 unités, à l'ouest dans le plateau de Cap-Rouge et terrasse de Saint-Augustin-de-Desmaures et dans la dépression de la rivière Saint-Charles.
- Présence d'une importante carrière et d'une importante sablière dans les terrasses de Beauport.

TERRASSES DE CAP-ROUGE – BEAUPRÉ

Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures

PLAINE DE SAINT-RAYMOND – PONT-ROUGE

Buttes du Capsa

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines du mont Bélair

Caractère emblématique

Panoramas emblématiques de la région métropolitaine : premières collines du massif laurentien, dont le mont Bélair

Attrait naturel et écologique

Boisés du mont Bélair, des abords du lac Saint-Augustin-de-Desmaures et de la zone agricole

Qualité visuelle

Brève vue vers la silhouette de Québec à partir de l'autoroute 40

Nuisances visuelles :

Le long de la 40, panneaux d'affichage électroniques et faible intégration du bâti et des espaces attenants des industries

Lignes hydroélectriques et tours de télécommunications sur le mont Bélair

Attrait récréotouristique

Chemin du Roy

Appropriation sociale

Sentiers pédestres au lac Saint-Augustin

Parc naturel du Mont-Bélair

Intérêt patrimonial

Noyau institutionnel de Saint-Augustin

Patrimoine moderne du Campus de Saint-Augustin

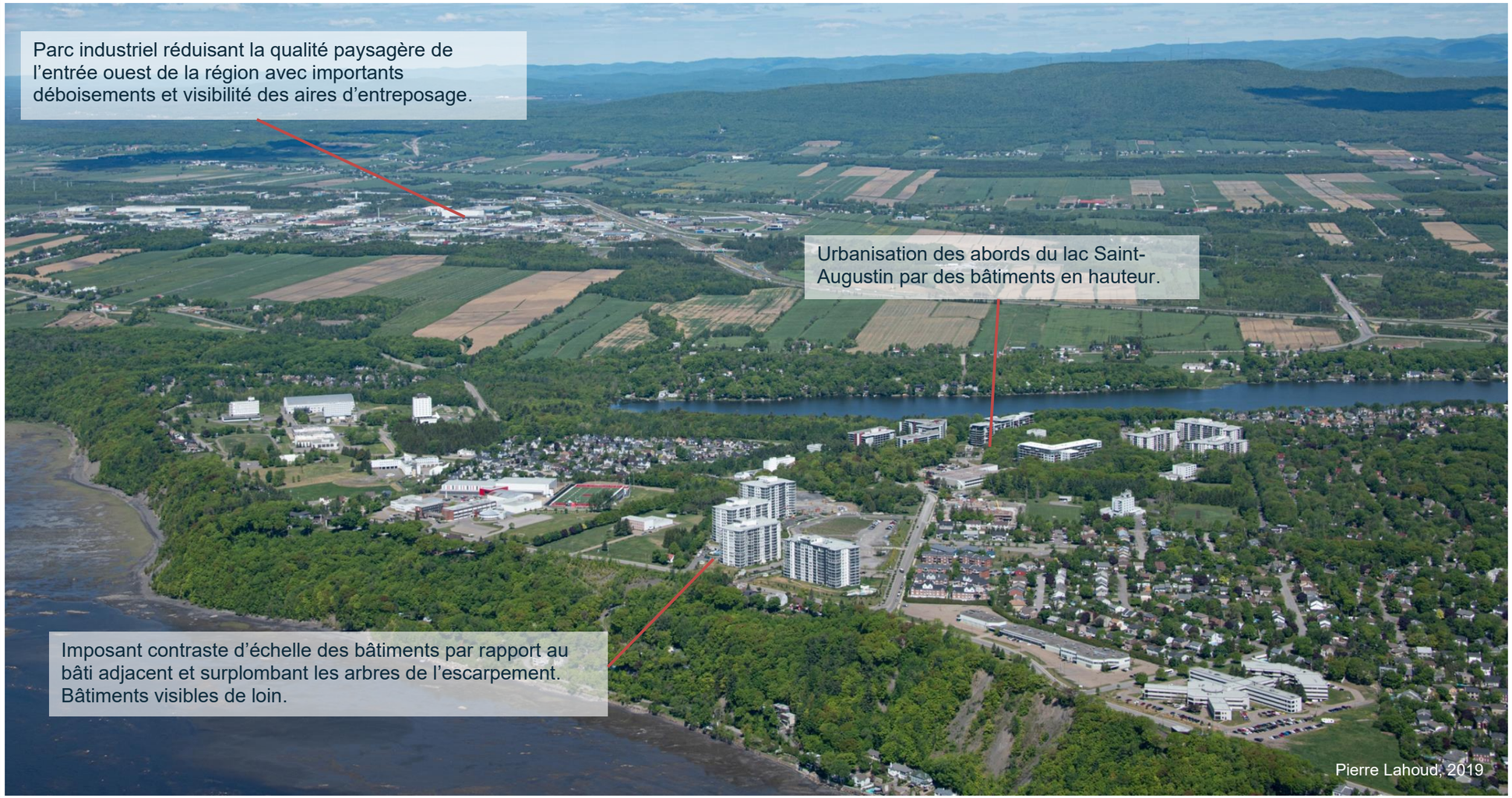
Axes anciens : chemin du Roy et anciens rangs de Saint-Augustin

Intérêt économique

Parcs industriels de Saint-Augustin

Valorisation des vues sur le fleuve et les collines par du développement domiciliaire en hauteur

Intégrité boisée du mont Bélair et des buttes du Capsa à l'ouest, dominance du mont et présence d'espaces agricoles en culture contribuant à la qualité paysagère de l'entrée ouest de la région par l'autoroute 40.



TERRASSES DE CAP-ROUGE – BEAUPRÉ

Colline de la haute-ville

Caractère emblématique

Paysage emblématique de la capitale : escarpement de Québec, composé de la haute-ville et de la basse-ville, du cap Diamant coiffé de la ville fortifiée, où domine le Château Frontenac, et des grands domaines de Sillery

Attrait naturel et écologique

Grands boisés : boisés de Marly, des Compagnons-de-Cartier, des domaines de Sillery, du parc des Champs-de-Bataille et de l'Aquarium du Québec

Qualité visuelle

Points de vue d'intérêt métropolitain dont ceux à partir de la terrasse Dufferin de la promenade des Gouverneurs, du parc des Champs-de-Bataille, du Bois-de-Coulonge

Impact visuel de plusieurs tours de télécommunications et d'immeubles en hauteur

Attrait récréotouristique

Vieux-Québec, secteur de la Grande-Allée, Aquarium du Québec

Appropriation sociale

Forte appropriation sociale dans les parcs et espaces publics le long de l'escarpement du fleuve

Intérêt patrimonial

Patrimoine mondial de l'UNESCO et site patrimonial déclaré du Vieux-Québec, site patrimonial de Sillery, plusieurs sites patrimoniaux classés

Axes anciens : plusieurs axes dont les chemins Sainte-Foy et Saint-Louis

Intérêt économique

Densification urbaine et construction en hauteur, pôles de Sainte-Foy et de la colline parlementaire



Panorama emblématique de la région métropolitaine : la silhouette bâtie de Québec, comprenant l'ensemble des bâtiments émergents au-dessus de la canopée, largement visible à partir du fleuve, de l'Île-d'Orléans, de la Côte-de-Beaupré, de Lévis et du réseau routier de portes d'entrée métropolitaine

Cohérence architecturale de cette silhouette bâtie à peaufiner de manière à créer un effet d'unité à l'échelle de la colline d'est en ouest

Importance des boisés et de la canopée, au parc des Champs-de-Bataille, dans les secteurs de Sillery, de Sainte-Foy et de Cap-Rouge, pour leur contribution à la qualité paysagère du fleuve et du paysage perçu à partir de Lévis

Intérêt des collectrices nord-sud offrant des points de vue vers le contrefort des Laurentides au nord ou le fleuve au sud, menacé par des insertions bâties créant des blocages visuels



TERRASSES DE CAP-ROUGE – BEAUPRÉ

Dépression de la rivière Saint-Charles

Attrait naturel et écologique

Boisés, milieux humides de la base de plein air de même que des milieux riverains dans les corridors de la rivière Saint-Charles et de la rivière Du Berger

Qualité visuelle

Grande accessibilité visuelle à partir du réseau autoroutier métropolitain

Nombreux éléments de rupture : réseau autoroutier, voies ferrées, lignes et postes d'Hydro-Québec

Attrait récréotouristique

Quartier Saint-Roch, centre Vidéotron, parc de la rivière Saint-Charles, corridor cyclable des Cheminots

Appropriation sociale

Parc de la rivière Saint-Charles

Base de plein air de Sainte-Foy

Intérêt patrimonial

Partie basse du site patrimonial du Vieux-Québec (Saint-Roch), quartier Saint-Sauveur, parc Cartier-Brébeuf

Axes anciens : rue Saint-Vallier, boulevards Hamel et Père-Lelièvre, 1re Avenue, chemin de la Canardière

Intérêt économique

Pôles du centre-ville de Québec, de Lebourgneuf, pôle commercial Duplessis, secteur du Centre Vidéotron/Fleur de Lys/Grand Marché, parcs industriels



Unité occupant le fond d'une cuvette largement visible à partir des unités d'intérêt métropolitain limitrophes, la colline de la haute-ville et les terrasses de Beauport. Qualité architecturale, cohérence du bâti urbain et aménagement des espaces extérieurs à améliorer le long du réseau routier de portes d'entrée métropolitaine.



TERRASSES DE CAP-ROUGE – BEAUPRÉ

Terrasses de Beauport

Attrait naturel et écologique

Boisés et milieux riverains de la rivière Beauport

Qualité visuelle

Percées visuelles à partir de l'avenue Royale localisées dans le site patrimonial de Beauport

Intégrité de l'espace ouvert agricole

Appropriation sociale

Parc de la Rivière-Beauport

Intérêt patrimonial

Partie Sud du site patrimonial déclaré de Charlesbourg et site patrimonial déclaré de Beauport

Axes anciens : avenue Royale, boulevard Henri-Bourassa, avenue du Bourg-Royal

Intérêt économique

Extraction de pierres : carrière

Développement commercial et domiciliaire

Valeur économique liée à la présence de grands espaces ouverts en milieu urbain



4.5 Premier contrefort des Laurentides

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
MRC de La Jacques-Cartier Collines du mont Bélair / Collines du lac Saint-Charles / Collines de Duchesnay / Lac Saint-Joseph / Collines des concessions de Château-Richer **Agglomération de Québec** Collines du mont Bélair / Collines du lac Saint-Charles / Collines du lac des Roches **MRC de La Côte-de-Beaupré** Collines des concessions de Château-Richer / Collines de Saint-Achillée-de-Montmorency / Collines du mont Sainte-Anne / Colline de la Miche / Collines du Cap-Tourmente et cap Brûlé / Collines de Sault-au-Cochon
Occupation du sol
- Présence dispersée de secteurs urbanisés ou anthropiques dans toutes les unités sauf celles à l'extrémité est, les collines du Cap-Tourmente et cap Brûlé et de Sault-au-Cochon. - Unités de paysage partagées entre plusieurs différents secteurs urbanisés ou anthropiques de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Val-Bélair, Shannon / La Haute-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Gabriel-de-Valcartier, base militaire de Valcartier, Lac-Delage / Charlesbourg, Bourg-Royal, L'Île-Enchanteresse, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, Fossambault-sur-le-Lac, Lac Saint-Joseph / Sainte-Brigitte-de-Laval, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps. - Parties de 5 unités dans la MRC de La Côte-de-Beaupré situées dans les TNO de Sault-au-Cochon et du lac Jacques-Cartier. - Deux unités, collines de Duchesnay et lac Saint-Joseph, incluent le lac Saint-Joseph. Les collines du lac Saint-Charles bordent les lacs Saint-Charles et Delage sans les inclure de même que les collines des concessions de Château-Richer bordent le lac Beauport. S'y trouve aussi la rivière Montmorency. - Très faible présence d'espaces agricoles dans une seule unité, les collines du lac Saint-Charles le long du boulevard Valcartier. - Dans toutes les unités, dominance des superficies boisées couvrant les sommets et les versants des collines. - Présence de parterres de coupe forestière dans certaines unités, dont les collines de Duchesnay, les parties nord des unités des collines des concessions de Château-Richer, de Saint-Achillée-de-Montmorency, du mont Sainte-Anne et de Sault-au-Cochon. - Maillage de milieux humides dans toutes les unités en relation avec le réseau hydrographique. - Desserte d'une seule unité, la colline de la Miche, par une route nationale, la route 138. Desserte de 3 unités par le réseau routier régional, la route 367 reliant le territoire de la CMQuébec à Portneuf et traversant les unités des collines de Duchesnay et du lac Saint-Joseph, la route 371 vers Saint-Gabriel-de-Valcartier et traversant les collines du lac Saint-Charles. S'ajoute l'avenue Sainte-Brigitte vers Sainte-Brigitte-de-Laval en bordure des collines du lac des Roches.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Présence quasi inexistante d'éléments de patrimoine immobilier, se résumant à 3 immeubles cités, situés dans 3 unités différentes, dont la chapelle Saint-Joseph-du-Lac à Fossambault-sur-le-Lac. - Quelques tronçons d'axes anciens, dont la route de Fossambault, le chemin Thomas-Maher, la route de la Jacques-Cartier et le boulevard Valcartier, l'avenue Tewkesbury, le boulevard Talbot, la 5e avenue (chemin des Équerres), l'avenue Sainte-Brigitte vers Sainte-Brigitte-de-Laval et la route 138 vers Charlevoix.
Parcs, espaces récréatifs et aires protégées
- Présence de 3 grands parcs situés respectivement aux extrémités ouest et est, la station touristique Duchesnay favorisant la préservation de versants boisés sur le lac Saint-Joseph, le parc naturel du mont Bélair permettant de préserver une partie des versants boisés du mont Bélair, et le parc du mont Sainte-Anne avec son versant boisé découpé par les pentes de ski visibles de loin. - Complément par la station de ski Le Relais occupant le versant nord de la montagne des Ormes dans les collines du lac des Roches. - Présence de la piste Jacques-Cartier/Portneuf, un corridor cyclable d'intérêt métropolitain, desservant les unités du lac Saint-Joseph et des collines de Duchesnay reliée au Corridor des Cheminots vers le sud-est. - Très faible présence d'aires protégées sauf dans les collines de Duchesnay, dans les collines du mont Bélair et dans les collines du lac Saint-Charles avec une partie de la réserve naturelle des Marais du Nord.

Points de vue et éléments d'intérêt visuel
- Répartition de points de vue d'intérêt métropolitain en relation des sommets permettant des vues éloignées au mont Bélair, au Relais, au mont Sainte-Anne et à partir du sentier des Caps dans les collines de Sault-au-Cochon, ou vers les lacs Saint-Joseph et Saint-Charles. - Éléments d'intérêt visuel : - Les sommets et versants boisés situés dans 6 unités, les collines du mont Bélair, du lac Saint-Charles, du lac des Roches, des concessions de Château-Richer, de Saint-Achillée-de-Montmorency et du mont Sainte-Anne, formant le panorama emblématique des premières collines du massif laurentien et constituant l'arrière-plan visuel de la région métropolitaine, visible sur de grandes distances à partir de Québec, de Lévis, de la Côte-de-Beaupré, de l'Île-d'Orléans et du fleuve; - Les sommets et versants boisés des collines du Cap-Tourmente et cap Brûlé et de Sault-au-Cochon formant le panorama emblématique de la capitale et de la CMQuébec visible à partir du fleuve; - Les versants boisés des collines autour du lac Saint-Joseph, donnant sur le lac Saint-Charles, le lac Delage, le lac Beauport et la rivière Montmorency; - Les corridors routiers d'entrée métropolitaine de la route 138 et de la route 367.
Infrastructures
- Traversée des collines du mont Bélair par 3 lignes hydroélectriques à 735 et 315 kV dont 2 lignes, très visibles, côte à côte et franchissant le sommet. Long corridor de lignes hydroélectriques à 315 kV traversant 4 unités, les collines du lac des Roches, des concessions de Château-Richer, de Saint-Achillée-de-Montmorency et du mont Sainte-Anne, et corridor de 3 lignes hydroélectriques à 735 kV traversant la colline de la Miche. - Aucun poste d'Hydro-Québec répertorié. - Malgré le nombre de localités présentes dans ces unités, faible présence de tours de télécommunication soit 7 tours réparties dans 4 unités, dont 2 tours sur le sommet du mont Sainte-Anne. - Faible présence de parcs et zones industriels dont une partie d'une zone industrielle à Shannon dans les collines du mont Bélair et une zone industrielle à Saint-Tite-des-Caps dans la colline de la Miche. - Carrières, gravières et sablières : présence marquée de zones d'extraction dans 2 unités, les collines du lac Saint-Charles, des collines du lac des Roches à proximité de l'avenue Sainte-Brigitte.

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Lac Saint-Joseph | Collines de Duchesnay

Attrait naturel et écologique

Forêt ancienne de Duchesnay

Qualité visuelle

Intégrité naturelle procurée par les versants boisés des collines

Points de vue d'intérêt métropolitain à partir de la Station de Duchesnay

Mitage de l'aspect naturel de la rive du lac par l'occupation de villégiature ou résidentielle

Attrait récréotouristique

Important lieu de villégiature de la région

Station touristique Duchesnay

Vélopiste Jacques-Cartier

Plage Germain, mais en voie d'être privatisée par un projet immobilier

Appropriation sociale

Accès public au lac Saint-Joseph et à la Station touristique Duchesnay

Intérêt patrimonial

Chapelle de Fossambault-sur-le-Lac

Intérêt économique

Activités récréotouristiques et à Fossambault-sur-le-Lac



Pierre Lahoud, 2019

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines du lac Saint-Charles

Caractère emblématique

Série de monts, Snow et Brillant, composant l'arrière-plan visuel des paysages métropolitains

Attrait naturel et écologique

Le lac Saint-Charles, réserve d'eau potable de la ville de Québec

Réserve naturelle des Marais-du-Nord

Marécages et tourbières en milieu boisé

Versants boisés au nord du lac Saint-Charles

Qualité visuelle

Belvédères au secteur des Marais-du-Nord

Intégrité naturelle des versants sur le lac Saint-Charles

Attrait récréotouristique

Réserve naturelle des Marais-du-Nord

Appropriation sociale

Sentiers de la réserve naturelle des Marais-du-Nord

Intérêt patrimonial

Potentiel archéologique préhistorique important

Intérêt économique

Présence de sites d'extraction et Base militaire de Valcartier



Pierre Lahoud, 2019

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines du lac des Roches

Caractère emblématique

Reliefs émergents associés aux panoramas emblématiques de la région métropolitaine des premières collines du massif laurentien

Attrait naturel et écologique

Versants boisés

Lac et rivière des Roches, rivière des Sept-Ponts

Qualité visuelle

Collines boisées visibles de loin

Fractionnement par une longue ligne hydroélectrique

Attrait récréotouristique

Ski alpin Le Relais sur le versant nord de la montagne des Ormes

Appropriation sociale

Ski alpin, sentiers pédestres montagne des Trois Sommets

Parc de la montagne des Roches



PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines des concessions de Château-Richer | Collines de Saint-Achillée-de-Montmorency

Caractère emblématique

Reliefs émergents associés aux panoramas emblématiques de la région métropolitaine des premières collines du massif laurentien

Attrait naturel et écologique

Versants boisés

Qualité visuelle

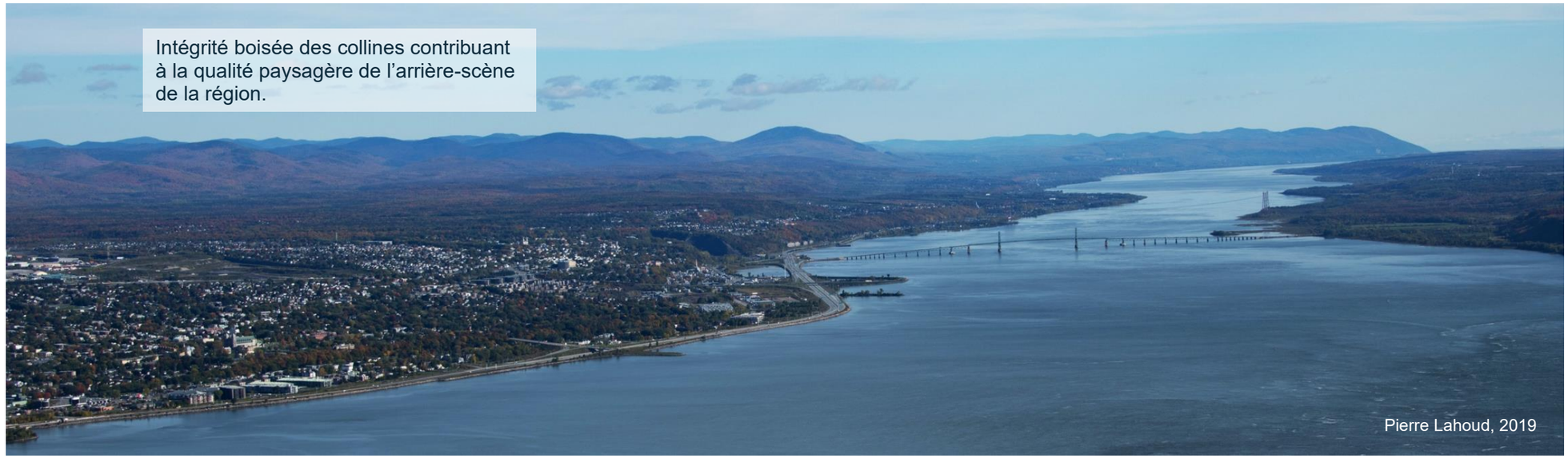
Collines visibles de loin

Appropriation sociale

Secteur peu accessible

Intérêt économique

Coupes forestières sur des versants nord



Intégrité boisée des collines contribuant à la qualité paysagère de l'arrière-scène de la région.

Pierre Lahoud, 2019

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines du mont Sainte-Anne

Caractère emblématique

Relief émergent associé aux panoramas emblématiques de la région métropolitaine des premières collines du massif laurentien

Attrait naturel et écologique

Milieux boisés du mont Sainte-Anne

Qualité visuelle

Repère visible de loin, de jour et de nuit, en été et hiver

Points de vue d'intérêt métropolitain au sommet permettant de découvrir le fleuve, la silhouette de Québec et l'Île-d'Orléans

Nuisances visuelles : lignes hydroélectriques, antennes

Attrait récréotouristique

Ski alpin, ski de fond

Randonnée pédestre, golf

Appropriation sociale

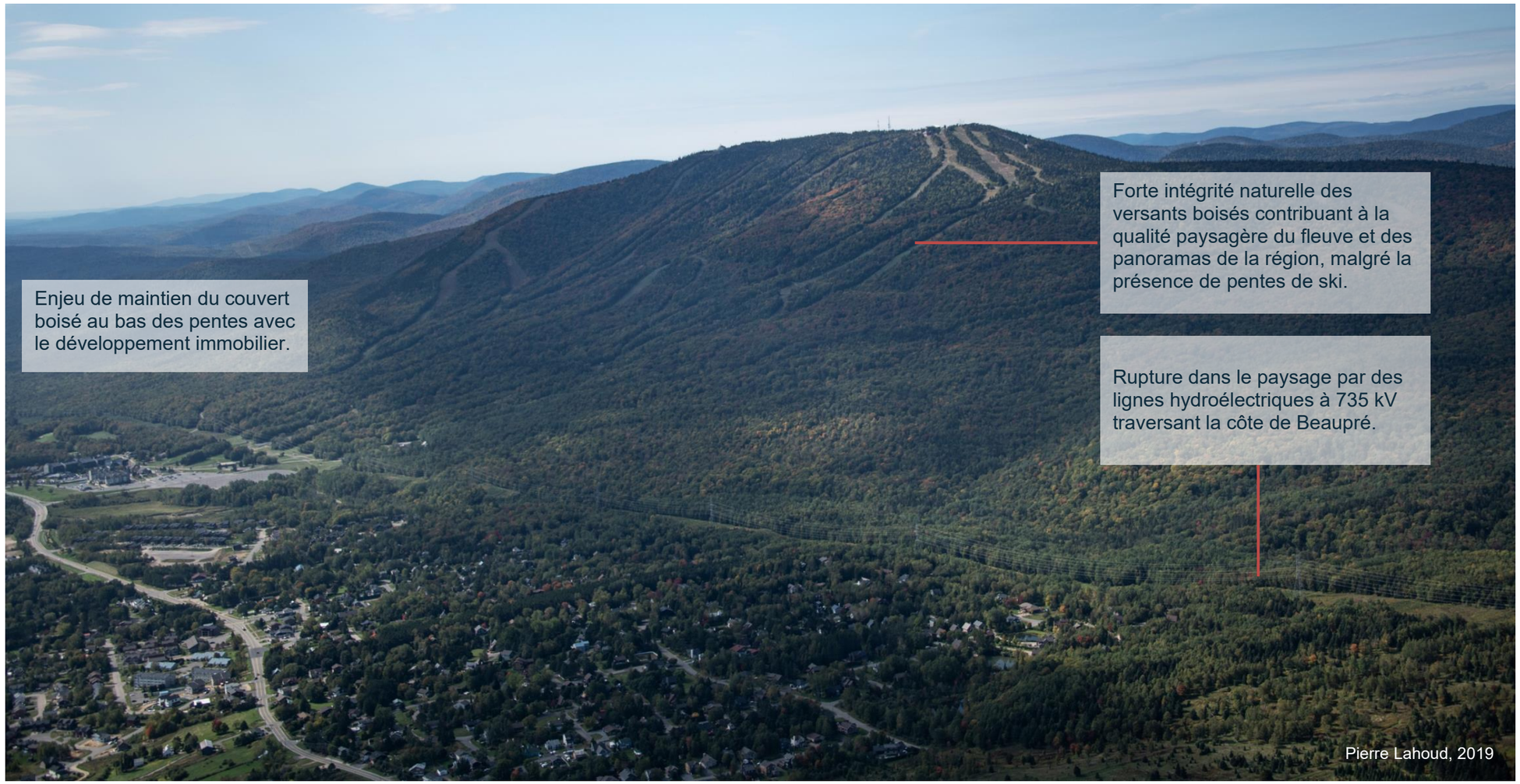
Activités récréatives été/hiver en montagne

Intérêt économique

Station de ski

Développement domiciliaire, de villégiature et hôtelier au bas des pentes

Coupes forestières sur des versants nord



Pierre Lahoud, 2019

ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT

Estuaire moyen du Saint-Laurent

Escarpements et battures des caps Tourmente et Brûlé

PREMIER CONTREFORT DES LAURENTIDES

Collines de Sault-au-Cochon

Collines du Cap-Tourmente et du cap Brûlé

Colline de la Miche

Caractère emblématique

Le fleuve, un emblème de la capitale

Attrait naturel et écologique

Caractère naturel prédominant

Présence de peuplements forestiers exceptionnels

Projet de réserve écologique

Qualité visuelle

Forte intégrité boisée des caps

Points de vue d'intérêt métropolitain à partir du Sentier des Caps

Point de vue spectaculaire vers Québec du haut de la côte de la Miche sur la route 138

Attrait récréotouristique

Sentiers des Caps

Projet du sentier du Huitième Jour le long du fleuve

Appropriation sociale

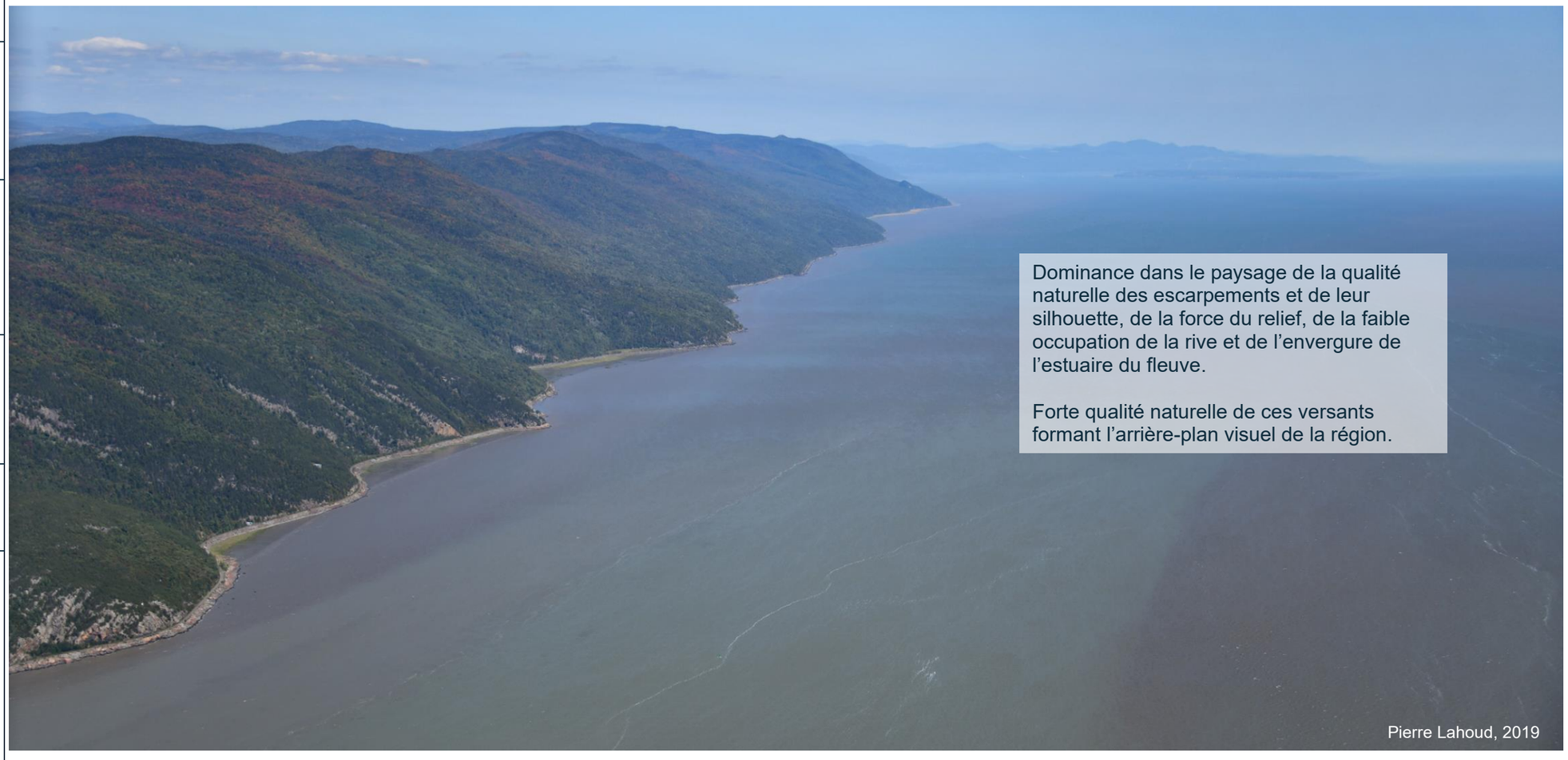
Unités ayant peu d'accès publics

Intérêt économique

Accès spectaculaire à la région par le fleuve

Trajet spectaculaire par train le long du fleuve entre la Côte-de-Beaupré et Charlevoix

Sites d'extraction et caps largement visibles ayant fait l'objet de projet de carrière de granit



Dominance dans le paysage de la qualité naturelle des escarpements et de leur silhouette, de la force du relief, de la faible occupation de la rive et de l'envergure de l'estuaire du fleuve.

Forte qualité naturelle de ces versants formant l'arrière-plan visuel de la région.

Pierre Lahoud, 2019

4.6 Estuaire moyen du Saint-Laurent

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
MRC La Côte-de-Beaupré : **Escarpements et battures des caps Tourmente et Brûlé** Ces unités ne disposent pas d'informations particulières concernant l'occupation du sol, le patrimoine immobilier ou les infrastructures**.**
Occupation du sol
- Partie du TNO de Sault-au-Cochon; - Absence de secteurs urbanisés; - Milieux humides riverains associés aux battures; - Dominante de paysage naturel avec des caps et escarpements rocheux ou couverts de forêt; - Continuité d'un lien ferroviaire récréotouristique vers Charlevoix en bas des escarpements.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Aucun patrimoine immobilier connu, à l'exception de sites archéologiques.
Parcs, espaces récréatifs et aires protégées
- Réseau récréatif du sentier des Caps; - Aire protégée : partie de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et refuges biologiques.
Points de vue et éléments d'intérêt visuel
- Présence de plusieurs points de vue d'intérêt métropolitain vers le fleuve à partir du sentier des Caps; - Éléments d'intérêt visuel : - L'estuaire moyen du Saint-Laurent, bordé par les battures, les escarpements et les caps Tourmente et Brûlé, formant un vaste paysage emblématique de la capitale et de la CMQuébec de même qu'un corridor d'entrée à la région métropolitaine.
Infrastructures
- Absence d'infrastructures répertoriées, lignes ou postes d'Hydro-Québec, tour de télécommunication, carrière, sablière ou gravière.

4.7 Plateau des vallées de la réserve faunique des Laurentides

Unités de paysage d'intérêt métropolitain
MRC La Jacques-Cartier **Vallées de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier / Vallées des rivières Sautariski et à la Chute** Ces unités ne disposent pas d'informations particulières concernant l'occupation du sol, le patrimoine immobilier ou les infrastructures**.**
Occupation du sol
- Superficies modifiées (aires d'accueil, d'activités et routes locales) en relation avec les activités du parc national de la Jacques-Cartier; - Dominante de paysage naturel avec des monts et vallées couvertes de forêt.
Patrimoine immobilier et axes anciens
- Présence des sites patrimoniaux cités de la Place de l'Église-Saint-Edmond-de-Stoneham et du Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury. - Présence d'axes anciens en continuité du Premier contrefort des Laurentides : avenue Tewkesbury, boulevard Talbot et 5^{e} avenue (chemin des Équerres).
Parcs, espaces récréatifs et aires protégées
- Partie intégrante du parc national de la Jacques-Cartier.
Points de vue et éléments d'intérêt visuel
- Présence de quelques points de vue d'intérêt métropolitain vers les vallées des rivières Jacques-Cartier et Sautariski; - Éléments d'intérêt visuel : - Panoramas spectaculaires de la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier.
Infrastructures
- Absence d'infrastructures répertoriées, lignes ou postes d'Hydro-Québec, tour de télécommunication, carrière, sablière ou gravière.

PLATEAU ET VALLÉES DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc national de la Jacques-Cartier | Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute

Caractère emblématique

Panorama emblématique d'intérêt métropolitain : vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier

Attrait naturel et écologique

Protection d'un échantillon naturel du massif des Laurentides

Qualité visuelle

Spectaculaire vallée glaciaire avec présence de points de vue d'intérêt métropolitain sur la rivière

Attrait récréotouristique

Parc national de la Jacques-Cartier

Appropriation sociale

Accès au parc et à ses activités récréatives

Création du parc en opposition par des citoyens à un projet de barrage sur la rivière Jacques-Cartier

Intérêt patrimonial

Lieu de pêche et de piégeage traditionnel des Montagnais et des Hurons

Ancien lieu de passage du sentier des Jésuites

Intérêt économique

Parc national de la Jacques-Cartier et sa zone limitrophe



Pierre Lahoud, 2019

4.8 Diagnostic et problématiques

Le diagnostic et les problématiques résultent de l'analyse des photographies commentées et des cartes jointes de même que d'une actualisation des menaces et opportunités identifiées dans le cadre de la démarche de l'Atlas des unités de paysage de la CMQuébec. Ils résultent également d'observations faites sur le terrain.

L'évolution de l'occupation du territoire de la CMQuébec met en évidence les principaux enjeux suivants, complétés d'exemples d'actions souhaitables pour y pallier:

Conservation des milieux naturels :

- **Érosion du caractère boisé** : préservation et protection des espaces boisés, notamment sur les escarpements, les versants et les sommets, face aux pressions du développement.
- **Intégrité inégale des rives** : protection des rives et du caractère naturel des cours d'eau impliquant une conciliation avec la préservation de points de vue collectifs.
- **Intégration harmonieuse au relief** : intégration harmonieuse des constructions au relief et aux milieux boisés, tout en respectant le caractère naturel des lieux.

Qualité du paysage et cohérence architecturale :

- **Cohérence paysage-urbanité** : harmonie architecturale des silhouettes bâties de Québec et Lévis, tout en favorisant une identité visuelle distinctive.
- **Perte de liens visuels** : préservation des liens visuels vers les panoramas emblématiques de la région, notamment à partir des corridors routiers et des espaces publics.
- **Intégration visuelle des bâtiments** : intégration harmonieuse et qualité visuelle des éléments bâtis, de l'affichage et de l'éclairage le long des corridors routiers, en particulier dans les zones commerciales et industrielles.

Accessibilité aux paysages et patrimoine :

- **Espaces libres** : préservation d'espaces libres significatifs, permettant à la population de découvrir et de s'approprier les paysages métropolitains.
- **Mise en valeur du patrimoine** : mise en valeur et préservation des ensembles patrimoniaux et des sites liés au patrimoine fluvial.
- **Protection des paysages agricoles** : protection contribuant à l'identité de la région et à la qualité de vie.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez besoin d'information complémentaire, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : **info@cmquebec.qc.ca** et indiquez dans l'objet : *Demande d'information : Carnet méthodologique*.

Votre demande sera lue et analysée par un membre de notre équipe et une réponse vous sera acheminée dans un délai raisonnable.

Communauté métropolitaine de Québec

CARNET MÉTHODOLOGIQUE

Portrait des unités de paysage d'intérêt métropolitain